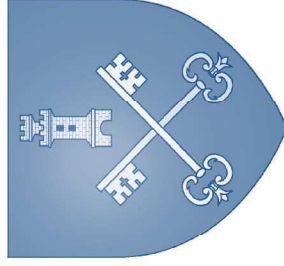


# SARRIANS

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



Conçu par	Commune
Dressé par	Habitat et Développement de Vaucluse
B. WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
JB.PORHEL	Chargé de mission urbanisme
M.DUBOIS	Assistant d'études urbanisme



PIECE N° 1

## Plan Local d'Urbanisme

### RAPPORT DE PRESENTATION



08/11/2016



## SOMMAIRE

<b>Préambule</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
SITUATION DE LA COMMUNE .....	8
CONTEXTE ADMINISTRATIF .....	9
CONTEXTE INTERCOMMUNAL .....	10
L'AGENDA 21 ET LE PLAN CLIMATIQUE DE LA COVE .....	13
LE SCOT .....	16
LES OUTILS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES .....	17
<b>Titre I : Bilan de l'existant, Analyse des besoins</b> .....	<b>19</b>
<b>I.1 POPULATION</b> .....	<b>20</b>
I.1.1 L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION .....	20
I.1.2 LES CAUSES DE VARIATION DE LA POPULATION .....	21
I.1.3 LA RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION .....	22
I.1.4 LES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES .....	23
I.1.5 LES CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES ET DES MENAGES .....	24
<b>I.2 HABITAT</b> .....	<b>26</b>
I.2.1 L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENT .....	26
I.2.2 LES LOGEMENTS VACANTS .....	27
I.2.3 L'OCCUPATION DES LOGEMENTS .....	28
I.2.4 LA TYPOLOGIE DU BÂTI .....	28
I.2.5 LA COMMUNE DE SARRIANS ET LE PLH DE LA COVE .....	30
I.2.6 QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LE MARCHÉ DU LOGEMENT DANS LE VAUCLUSE .....	31
<b>I.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</b> .....	<b>34</b>
I.3.1 LA POPULATION ACTIVE .....	34
I.3.2 LES EMPLOIS ET MIGRATIONS JOURNALIÈRES .....	36
I.3.3 LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL .....	36
I.3.4 LA FONCTION TOURISTIQUE .....	44
I.3.5 AGRICULTURE ET TERROIR AGRICOLE .....	49





**I.4 SERVICES ET INFRASTRUCTURES..... 59**

I.4.1 LES INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENT ..... 59

I.4.2 LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT ..... 65

I.4.3 LE RESEAU D'EAU POTABLE..... 67

I.4.4 LE RESEAU DES EAUX PLUVIALES ..... 70

I.4.5 LE SERVICE INCENDIE ..... 71

I.4.6 LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ..... 73

I.4.7 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ..... 74

I.4.8 LES EQUIPEMENTS A DESTINATION DU PUBLIC ..... 75

I.4.9 LES COMMUNICATIONS NUMERIQUES ..... 76

**I.5 CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ..... 80**

**Titre II : Analyse de l'état initial de l'environnement ..... 84**

**II.1 GRANDES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL..... 85**

II.1.1 LA GEOLOGIE DU LIEU ..... 85

II.1.2 LA TOPOGRAPHIE COMMUNALE..... 86

II.1.3 LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE..... 88

**II.2 PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL ..... 91**

II.2.1 LES ELEMENTS D'HISTOIRE..... 91

II.2.2 LE PATRIMOINE BATI..... 93

**II.3 LES MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ..... 99**

II.3.1 LES ZNIEFF..... 99

II.3.2 LE RESEAU NATURA 2000 ..... 101

II.3.3 LES CONTINUMS ECOLOGIQUES ..... 111

II.3.4 LA SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES MAJEURS..... 114

**II.4 LE PAYSAGE ..... 116**

II.4.1 CONTEXTE SUPRACOMMUNAL LA PLAINE COMTADINE..... 116

II.4.2 LA COMMUNE DE SARRRIANS ..... 120

II.4.3 LA STRUCTURE DU PAYSAGE URBAIN ..... 129

II.4.4 LA MORPHOLOGIE URBAINE ..... 132

**II.5 LES RISQUES NATURELS..... 141**

II.5.1 RISQUE INONDATION ..... 141

II.5.2 RISQUE SISMIQUE ..... 144

II.5.3 RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN ..... 145



II.5.4 RISQUE FEUX DE FORÊT ..... 146  
 II.5.5 RISQUE LIQUIDE AU PHENOMENE DE RETRAIT-CONFLEMENT DES ARGILES ..... 148  
 II.5.6 NUISANCES SONORES ..... 149  
 II.6 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE..... 152

**Titre III : Analyse des espaces bâtis ..... 155**

III.1 ANALYSE DU PLAN D'OCCUPATION DU SOL ..... 156  
 III.2 ANALYSE DE LA CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BATIS..... 160

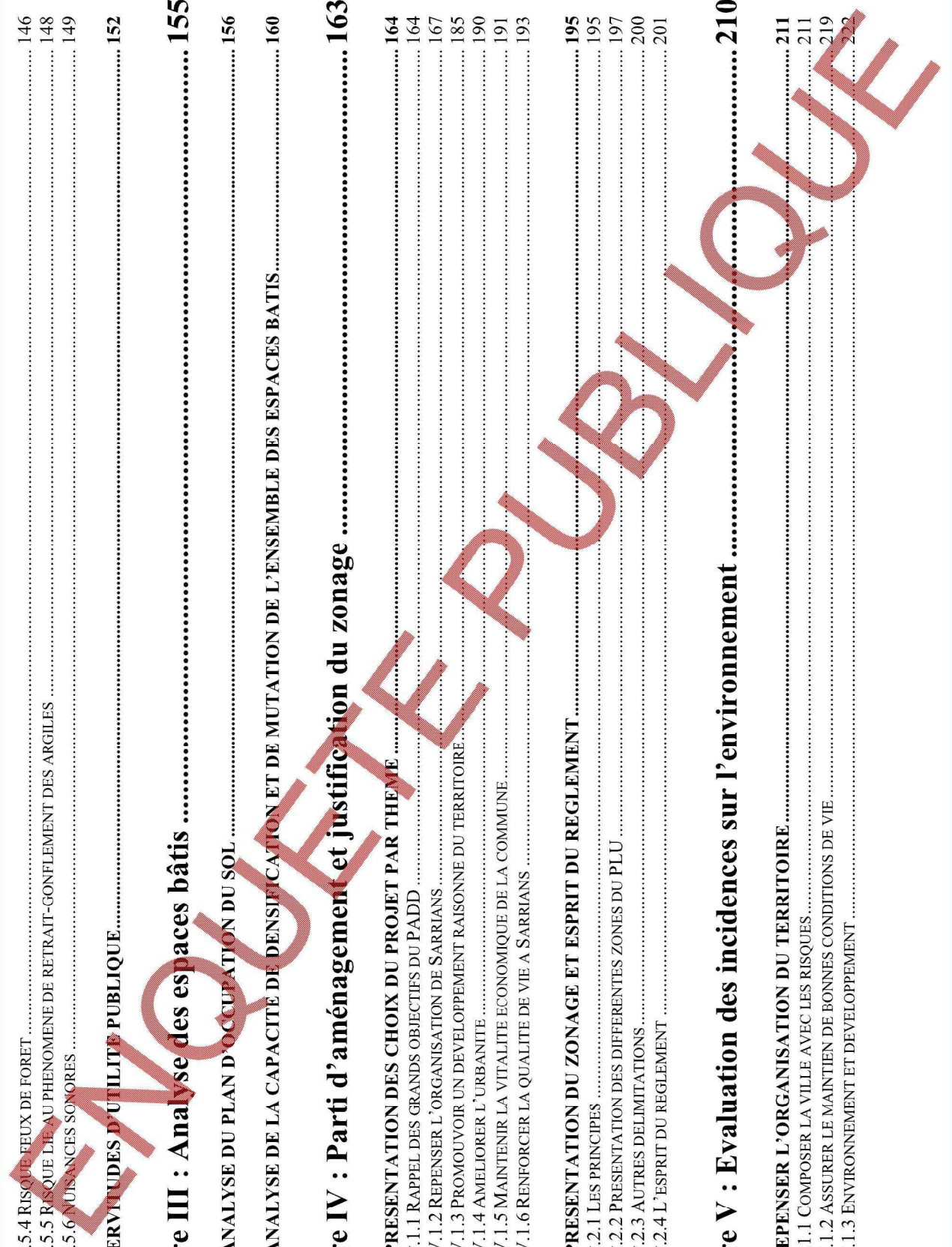
**Titre IV : Parti d'aménagement et justification du zonage ..... 163**

IV.1 PRESENTATION DES CHOIX DU PROJET PAR THEME ..... 164  
 IV.1.1 RAPPEL DES GRANDS OBJECTIFS DU PADD ..... 164  
 IV.1.2 REPENSER L'ORGANISATION DE SARRIANS ..... 167  
 IV.1.3 PROMOUVOIR UN DEVELOPEMENT RAISONNE DU TERRITOIRE..... 185  
 IV.1.4 AMELIORER L'URBANITE ..... 190  
 IV.1.5 MAINTENIR LA VITALITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE ..... 191  
 IV.1.6 RENFORCER LA QUALITE DE VIE A SARRIANS ..... 193

IV.2 PRESENTATION DU ZONAGE ET ESPRIT DU REGLEMENT ..... 195  
 IV.2.1 LES PRINCIPES ..... 195  
 IV.2.2 PRESENTATION DES DIFFERENTES ZONES DU PLU ..... 197  
 IV.2.3 AUTRES DELIMITATIONS..... 200  
 IV.2.4 L'ESPRIT DU REGLEMENT ..... 201

**Titre V : Evaluation des incidences sur l'environnement ..... 210**

V.1 REPENSER L'ORGANISATION DU TERRITOIRE..... 211  
 V.1.1 COMPOSER LA VILLE AVEC LES RISQUES..... 211  
 V.1.2 ASSURER LE MAINTIEN DE BONNES CONDITIONS DE VIE..... 219  
 V.1.3 ENVIRONNEMENT ET DEVELOPEMENT ..... 222





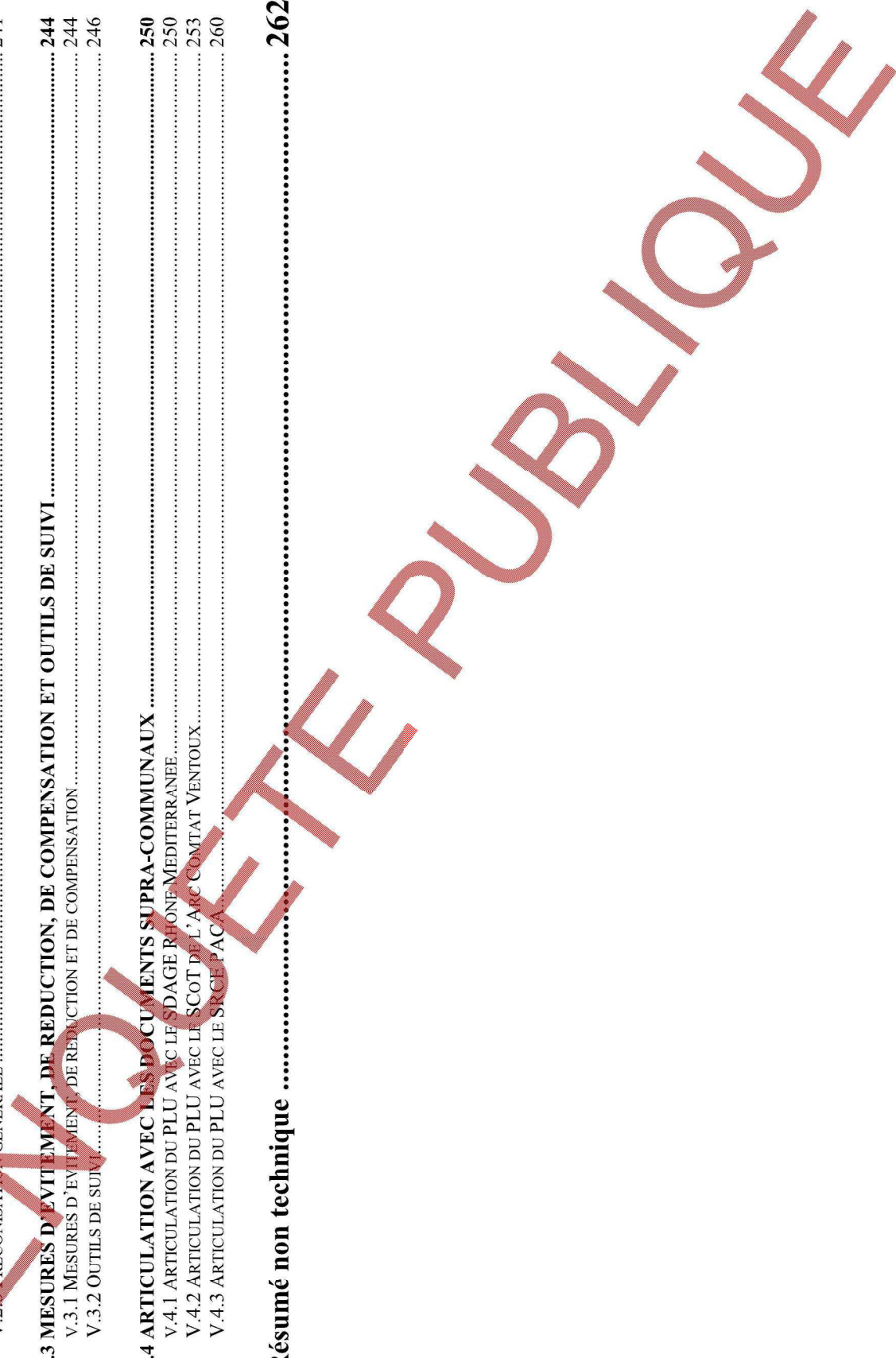


**V.2 EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES ZONES NATURA 2000 DE LA COMMUNE ..... 234**  
V.2.1 RAPPELS DES ZONES NATURA 2000 COMMUNALE ET A PROXIMITE ..... 234  
V.2.2 INCIDENCES DU PLU SUR LES ZONES NATURA 2000 ..... 238  
V.2.3 PRECONISATION GENERALE ..... 241

**V.3 MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION ET OUTILS DE SUIVI ..... 244**  
V.3.1 MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION ..... 244  
V.3.2 OUTILS DE SUIVI ..... 246

**V.4 ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX ..... 250**  
V.4.1 ARTICULATION DU PLU AVEC LE SDAGE RHONE-MEDITERRANEE ..... 250  
V.4.2 ARTICULATION DU PLU AVEC LE SCOT DE L'ARC COMITAT VENTOUX ..... 253  
V.4.3 ARTICULATION DU PLU AVEC LE SRCE PACA ..... 260

**Résumé non technique ..... 262**



## - LE PRÉAMBULE -

Le PLU expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il présente le projet urbain de la commune, par le biais notamment du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

Il traduit de façon spatiale ces grandes orientations, en déterminant sur chaque partie du territoire communal les choix de développement. Dans un souci de mixité urbaine, d'équilibre entre les espaces naturels et urbains et de préservation de l'environnement, le PLU définit les vocations des différents espaces de la commune. Des zones sont ainsi déterminées dans les documents graphiques, à l'intérieur desquelles des règles spécifiques fixent les droits à construire.

Le PLU détermine les grands équilibres entre les secteurs urbanisés et les espaces naturels et délimite les espaces d'urbanisation future. Il doit prendre en compte les contraintes limitant l'urbanisation (risques naturels, risques technologiques,...), les richesses naturelles et patrimoniales à préserver et à valoriser.

**Le Code de l'Urbanisme a été remodelé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 et le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015. Cette nouvelle version du Code est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016. Toutefois, la révision du POS de Sarrians ayant été prescrite avant le 1er janvier 2016, la présente procédure est menée conformément à la version du Code en vigueur avant le 1er janvier 2016.**

**Le contenu du rapport de présentation est défini par les articles L.151-4 et R.123-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.**

### **Article L. 151-4 du Code de l'Urbanisme**

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 – art.

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricole, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au



regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.  
Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »

#### Article R. 123-2 du Code de l'Urbanisme

« Le rapport de présentation :

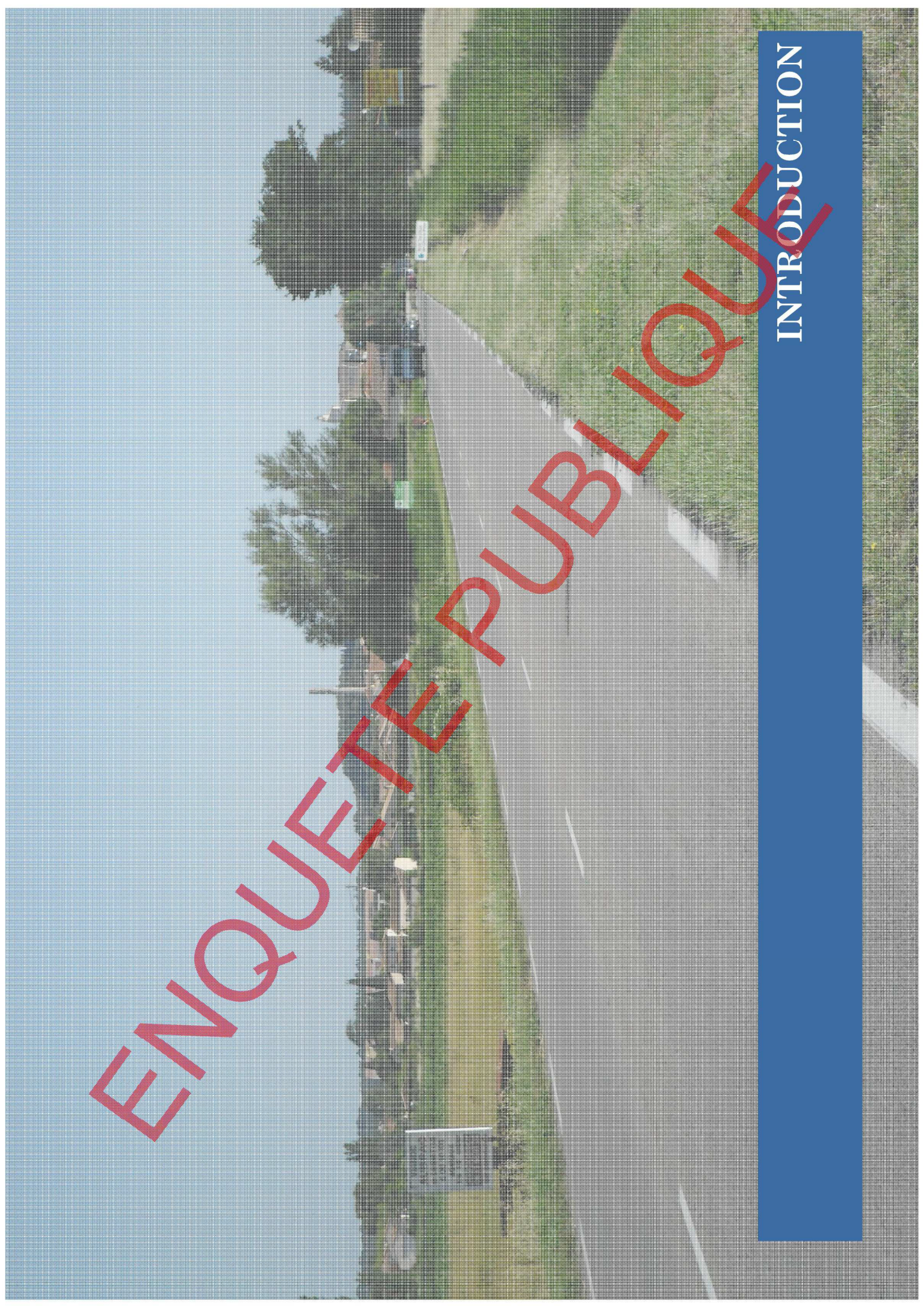
- 1° Expose le diagnostic prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2 ;
- 2° Analyse l'état initial de l'environnement, présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard, notamment, des objectifs fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale, et des dynamiques économiques et démographiques ;
- 3° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et, le cas échéant, les orientations d'aménagement et de programmation ; il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation mentionnées au 1 de l'article L. 123-1-4, des règles qui y sont applicables, notamment au regard des objectifs et orientations du projet d'aménagement et de développement durables. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;
- 4° Evalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur ;
- 5° Précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan prévue à l'article L. 123-12-1.

En cas de modification, de révision ou de mise en compatibilité dans les cas prévus aux articles R. 123-23-1, R. 123-23-2, R. 123-23-3 et R. 123-23-4, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés. »



ENQUÊTE PUBLIQUE

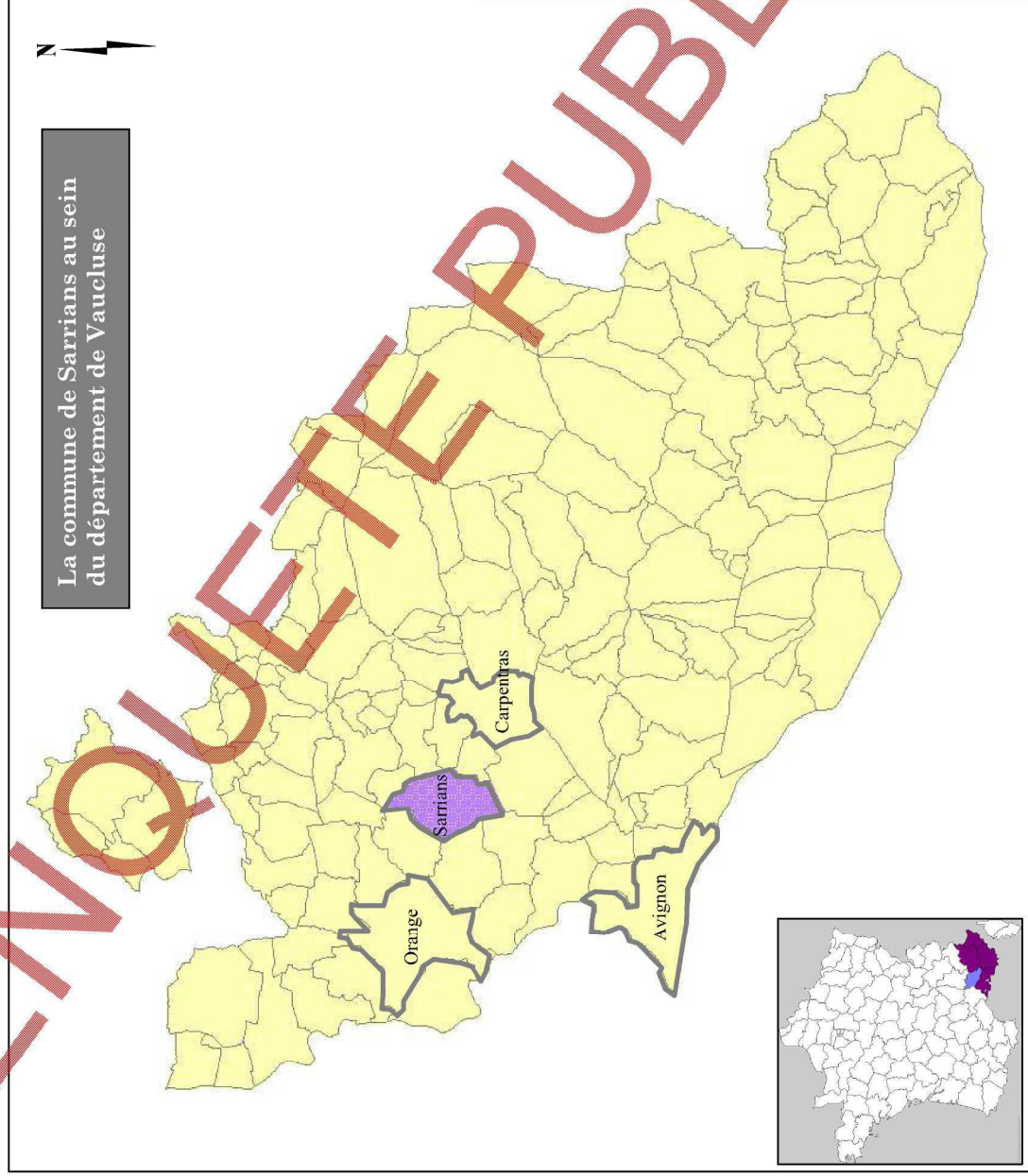
INTRODUCTION







## - LA SITUATION DE LA COMMUNE -



La commune de Sarrians est située dans la moitié Nord du département de Vaucluse, en bordure Est du couloir rhodanien. La commune est localisée au sein du triangle urbain Avignon-Orange-Carpentras.

Son territoire s'étend sur une superficie de 3 749 hectares, pour une population s'élevant à 5 858 habitants au recensement de 2013. Sa densité moyenne est de 156 habitants par kilomètre carré.

Sarrians est située à 9 kms de Carpentras, à 17 kms d'Orange et à 26 kms d'Avignon, principal centre administratif du département. Ces trois centres urbains sont les plus proches de la commune.

Le territoire communal présente un relief peu escarpé caractéristique de la plaine du Comtat Venaissin. Le territoire présente un dénivelé compris entre 26 et 118 mètres.

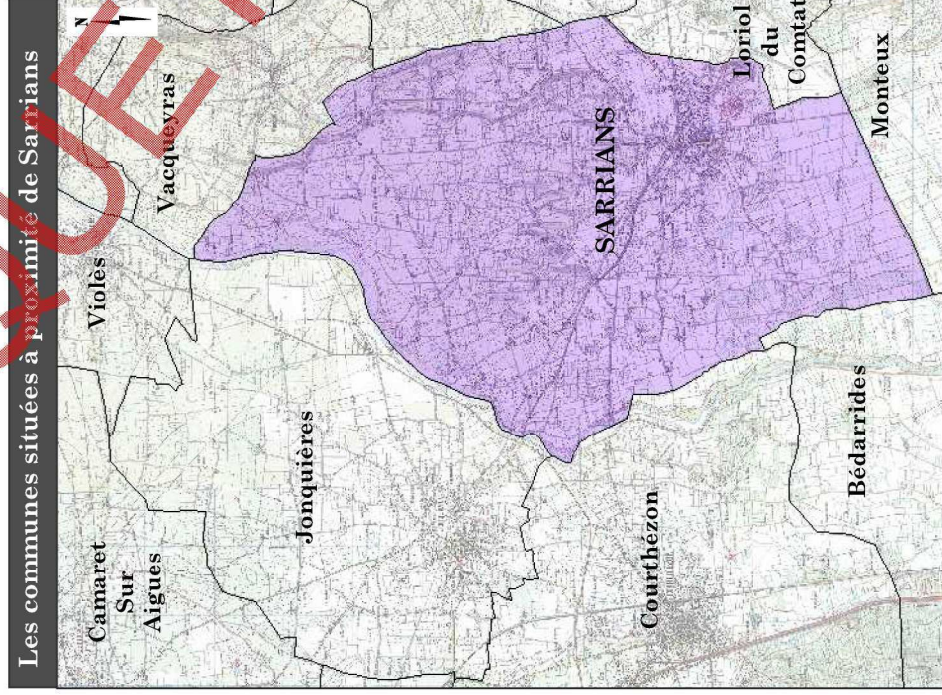
L'Ouvèze est le principal cours d'eau qui borde le territoire de la commune. Il marque la limite Nord-Ouest. La commune est également traversée, au Nord, par le canal de Carpentras.





## - LE CONTEXTE ADMINISTRATIF -

La commune de Sarrrians est située au sein de l'arrondissement de Carpentras et appartient au canton de Monteux, qui est composé de 7 communes: Althen-des-Paluds, Beaumes-de-Venise, Caromb, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Sarrrians.





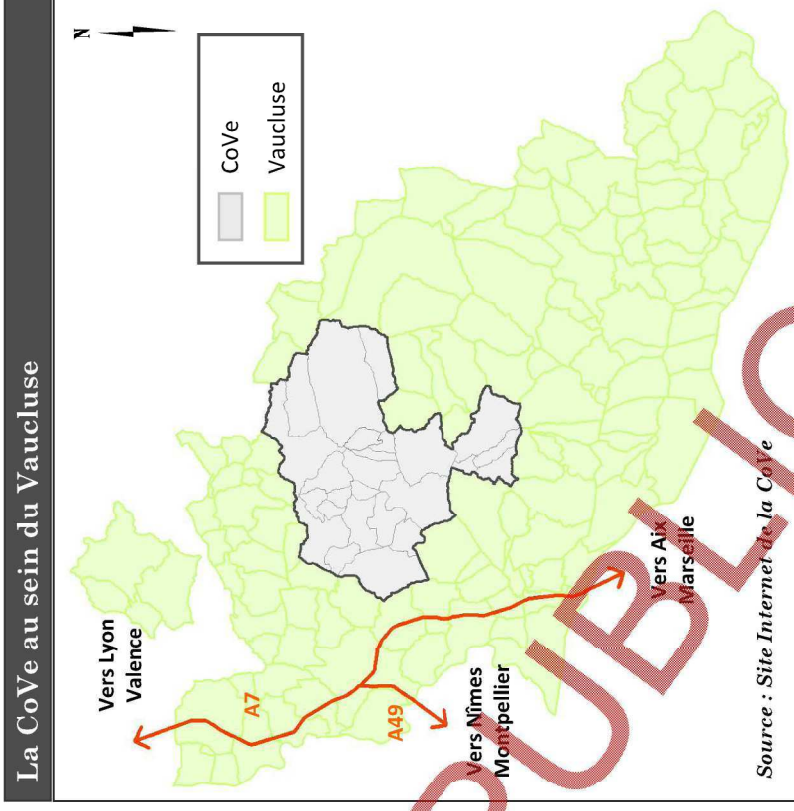
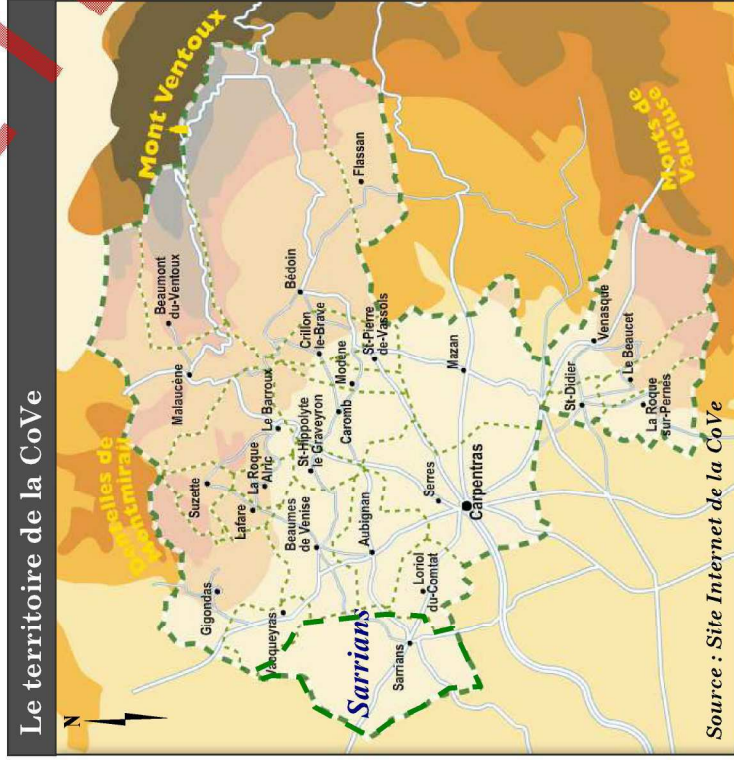


## - LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL -

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Ventoux - Comtat Venaissin (source : site Internet de la CoVe)

La Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) compte 25 communes déployées sur 6 cantons, entre Dentelles de Montmirail, Mont Ventoux, et Monts de Vaucluse. A proximité de l'axe rhodanien, son territoire s'étend sur 52 743 hectares et compte 68 412 habitants en 2013. La commune de Carpentras constitue le pôle le plus important avec 41% de la population globale.

Labellisée « Pays d'art et d'Histoire » la CoVe recèle un patrimoine remarquable à l'image de sa ville centre : Carpentras.



**Chiffres clés :**

- 25 communes
- 68 412 habitants en 2013
- 36 597 logements en 2013
- 29 956 actifs, en 2013



Les compétences de la CoVe (source : site Internet de la CoVe)

**Pour toutes ces compétences, transférées par les communes à la CoVe, celle-ci agit en lieu et place des communes adhérentes selon les principes d'exclusivité, de spécialité et de subsidiarité.**

#### LES COMPETENCES STRATEGIQUES

##### Développement économique :

- Création, aménagement, entretien, gestion ou reprise de zones d'activités (secteurs industriel, commercial, tertiaire, artisanal, touristique, aéronautique) d'intérêt communautaire ;
- Aménagement, entretien et exploitation d'équipements industriels, artisanaux et agricoles d'intérêt communautaire ;
- Conception, réalisation et exploitation des opérations liées à la mise en œuvre de réseaux câblés et d'infrastructures de télécommunications.

##### Aménagement de l'espace :

- Acquisition et constitution de réserves foncières ;
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT), organisation des transports urbains.

##### Equilibre social de l'habitat :

- Programme Local de l'Habitat (PLH), politique du logement social d'intérêt communautaire ;
- Etude et réalisation d'opérations et de travaux nécessaires à la construction de logements pour les communes adhérentes.

##### Politique de la ville :

- Dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- Dispositifs locaux de prévention de la délinquance d'intérêt communautaire ;
- Gestion, entretien et équipement d'aire d'accueil des gens du voyage d'intérêt communautaire.

#### LES COMPETENCES OPTIONNELLES

Création, aménagement et entretien de la voirie et de parcs de stationnement pour toutes les voies d'intérêt communautaire.

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Collecte, transport, élimination ou valorisation des déchets des ménages et assimilés ;
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ;
- Aménagement, entretien et exploitation de tout site participant au développement du territoire.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs, organisation d'activités sportives et culturelles d'intérêt communautaire.





## L'introduction

### LES COMPETENCES FACULTATIVES

#### Actions éducatives

- Interventions en milieu scolaire (sport, culture, éveil musical) ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements scolaires d'intérêt communautaire.

#### Politique touristique et patrimoniale :

- Aménagement et gestion de structures d'hébergement intercommunaux ;
- Création, entretien et gestion de structures, bâtiments et services touristiques d'intérêt communautaire ;
- Mise en place et gestion d'informations touristiques.

#### Lutte contre l'incendie et organisation des secours :

- Conformément à l'article L 5213-15 du C.G.C.T.

#### Politique sociale :

- Création, aménagement et gestion d'équipements sociaux d'intérêt communautaire ;
- Mise en place et gestion d'établissements publics et de services d'intérêt communautaire.

#### Transports scolaires : organisateur principal.

#### Politique animalière :

- Ramassage des animaux errants.



## - L'AGENDA 21 & LE PLAN CLIMATIQUE TERRITORIAL DE LA COVE -

### L'AGENDA 21 DE LA COVE

L'Agenda 21 permet d'améliorer le cadre de vie en pensant différemment les projets, de mener un projet participatif ouvert à tous les acteurs du territoire, de mieux valoriser les engagements, réalisations et bonnes pratiques et de développer de nouvelles actions et de nouveaux projets.

Ainsi les orientations données à l'agenda 21 de la CoVe sont :

- **Orientation territoriale n°1 : favoriser les initiatives responsables des acteurs du territoire en faveur du développement durable**,
- **Orientation territoriale n°2 : construire un développement local durable en protégeant l'environnement, préservant les ressources et en maîtrisant les risques;**
- **Orientation territoriale n°3 : animer le territoire pour favoriser l'accessibilité des services, assurer la solidarité entre les habitants et satisfaire les besoins essentiels.**

Il est à noter que le souhait des élus de la CoVe a été de programmer un Agenda 21 sur 5 ans prenant en compte les deux années effectives depuis 2011 soit un programme d'actions sur 5 ans 2011-2015.

### Le Plan Climat Energie Territorial

Le Plan Climat Territorial (PCET) est intégré à l'Agenda 21 comme réponse à la lutte contre le changement climatique. Il en constitue le volet énergie/climat.

Le PCET est avant tout un programme d'actions permettant d'œuvrer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la maîtrise de la dépense énergétique et au développement des énergies renouvelables. Il est également un moyen de réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, difficile à évaluer aujourd'hui.

Institué par le Grenelle 2 qui le rend obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (Selon l'article L.229-26-I, les départements, communautés urbaines, communautés d'agglomération ainsi que les communes et communautés de communes de plus de 50 000 habitants doivent avoir adopté un plan climat énergie territorial pour le 31 décembre 2012). Le PCET de la CoVe, a été voté par les élus en décembre 2012. Avec près de 80 actions, le PCET s'engage à dynamiser le territoire autour du thème du climat et du réchauffement climatique. Il a pour ambition de travailler sur deux volets :

- **L'atténuation, pour limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050)**
- **L'adaptation, pour réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique.**





Le PCET vise à traduire en objectifs et en actions, les engagements pris par la France au niveau mondial et européen. Rappel des engagements pris par la France :

**Le 3 fois 20, pour 2020 :**

- **Réduire de 20% des émissions de gaz à effet de serre**
- **Améliorer de 20% l'efficacité énergétique**
- **Porter la part des énergies renouvelables à 20% de la consommation en énergie finale**

**Le facteur 4, pour 2050 :**

- **Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre**

*Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'efficacité énergétique du territoire*

Pour chaque secteur identifié comme émetteur de gaz à effet de serre, un travail de prospective a été mené afin d'identifier le potentiel de réduction (en Teq CO2) :

Tableau de synthèse des objectifs de réductions d'émissions de GES par secteur (source de données : scénario prospectifs)

	Emissions (Teq Co2)	Objectifs de réduction des émissions de GES fixés par la CoVe (2020)
Déplacements	301 140	-19,75%
Alimentation	105 560	-14,09%
Déchets	75 400	-26,12%
Industrie	75 400	-26,26%
Habitat	67 860	-20,15%
Fret	45 240	-25,50%
Agriculture	30 160	-11,70%
Tertiaire	22 620	-18,36%
Voirie	22 620	-20,00%
<b>Total</b>	<b>754 000</b>	<b>- 20,07%</b>

Source : PCET CoVe, Stratégie et plan d'actions 2013-2017



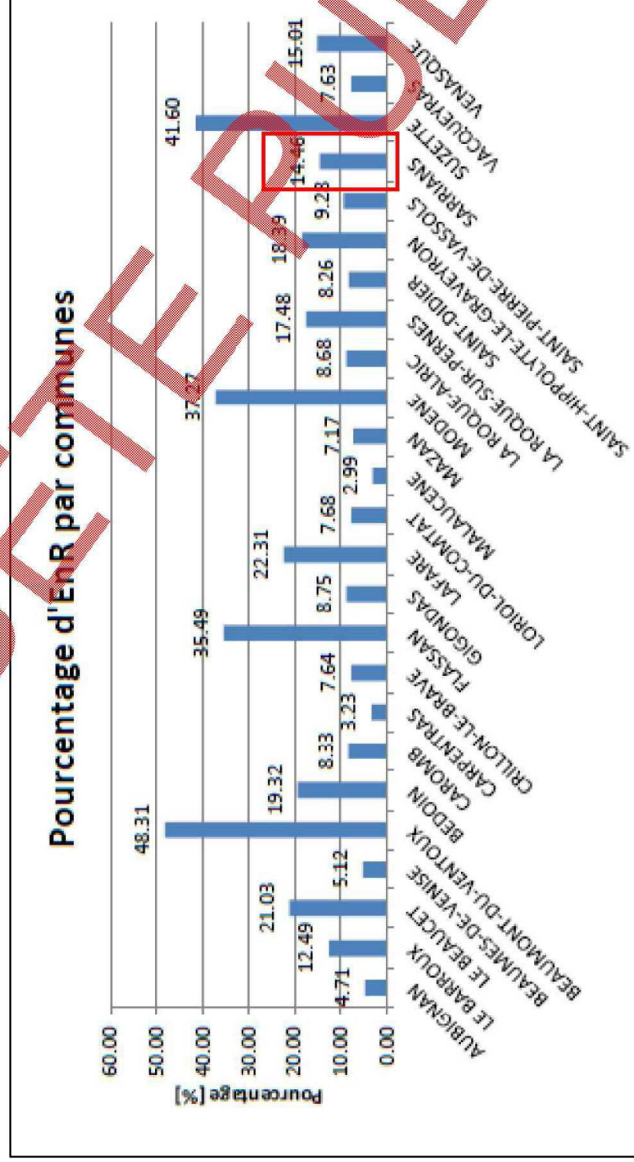
*La maîtrise de la dépense énergétique et le développement des énergies renouvelables*

En 2009, pour le territoire de la CoVe, la part des énergies renouvelables (EnR) était de 7% par rapport à la consommation en énergie finale. Pour mémoire, l'objectif est d'atteindre 20 à 23% d'EnR d'ici 2020.

Ces EnR sont principalement l'énergie biomasse qui est déjà bien répandue et un peu de solaire thermique, le reste étant des valeurs trop infimes.

L'évolution des consommations par commune donne l'effort que doit réaliser chaque commune dans les EnR.

A l'échelle de la CoVe, pour atteindre les objectifs du Grenelle, il faut donc réduire la consommation en énergie finale (-17,1 ktep/an) et augmenter la part des énergies renouvelables (+6,3 ktep). La commune de Sarrrians a donc un rôle à jouer pour atteindre ces objectifs.



Source : PCET CoVe, Stratégie et plan d'actions 2013-2017





## - LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) -

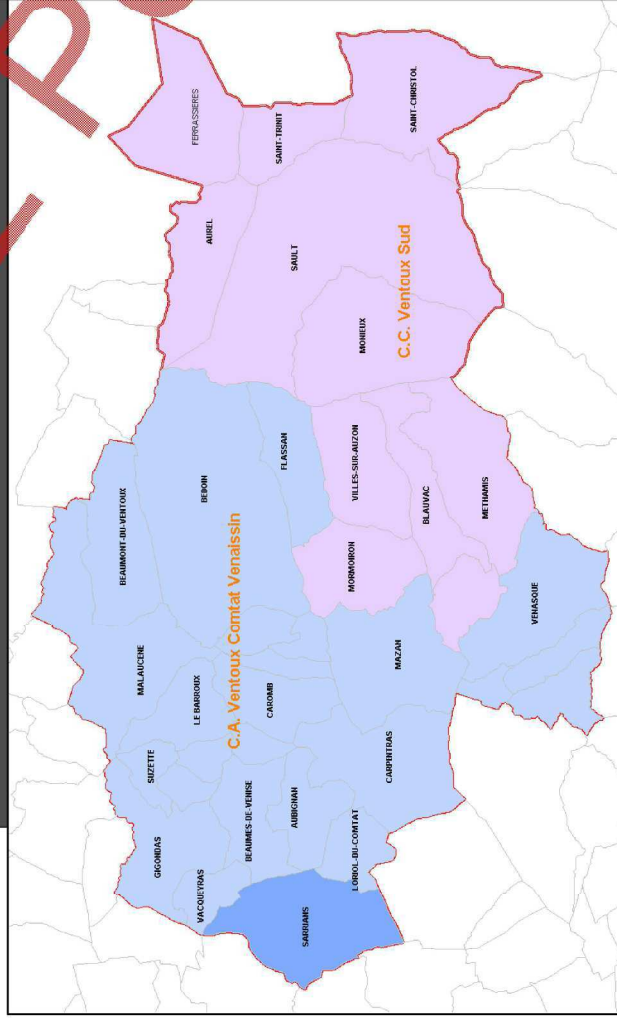
Le schéma de cohérence territoriale (S.Co.T.), créé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain et confirmé par la loi « urbanisme et habitat » du 2 juillet 2003, est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale.

Il définit l'évolution d'un territoire au travers d'un projet d'aménagement et de développement durable. Son objectif est de servir de cadre aux différentes politiques sectorielles (habitat, déplacements, équipements commerciaux, environnement, organisation d'espace) en assurant la cohérence des documents sectoriels (programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains, schéma de développement commercial) et des documents d'urbanisme établis au niveau communal (plans locaux d'urbanisme). **Ces documents devront être compatibles avec le SCOT.**

Sarrisans est inscrit dans le périmètre du S.Co.T. de l'Arc Comtat Ventoux, document approuvé le 18 juin 2013.

Ce S.Co.T. comprend le territoire de la CoVE mais aussi le territoire de la Communauté de communes Ventoux Sud. Il couvre le territoire de 36 communes. Pour la CoVE, les communes sont : Aubignan, Malaucène, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Carpentras, Caromb, Crillon-le-Brave, Flassan, Gigondas, Lafare, La Roque-Alric, La Roque-sur-Pernes, Le Barroux, Le Beaucet, Loriol, Malaucène, Mazan, Modène, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Sarrisans, Suzette, Vacqueyras, Venasque. Pour la C.C.

Carte du périmètre du S.Co.T. de l'Arc du Comtat



Au 1er juillet 2013, le périmètre du S.Co.T. a été modifié afin d'intégrer 6 nouvelles communes de la CC Ventoux Sud : Monieux, Sault, Saint-Christol, Saint-Trinit, Aurel et Ferrassières.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'articule autour de quatre axes principaux, déclinés en sous objectifs.

- **Se donner les moyens d'accueillir de nouvelles populations tout en limitant l'étalement urbain**
- **Renforcer l'attractivité du territoire**
- **Développer et organiser les mobilités durables**
- **Asseoir le développement sur les richesses et les ressources du territoire**

Le S.Co.T. de l'arc Comtat Ventoux a été mis en révision par la délibération du 13 février 2014.





## - LES OUTILS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les documents de planification s'inscrivant dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et concernant la commune de Sarrians sont les suivants :

- Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée 2016-2021 ;
- Le contrat de milieu de l'Ouvèze provençal et du sud Ouest Mont Ventoux

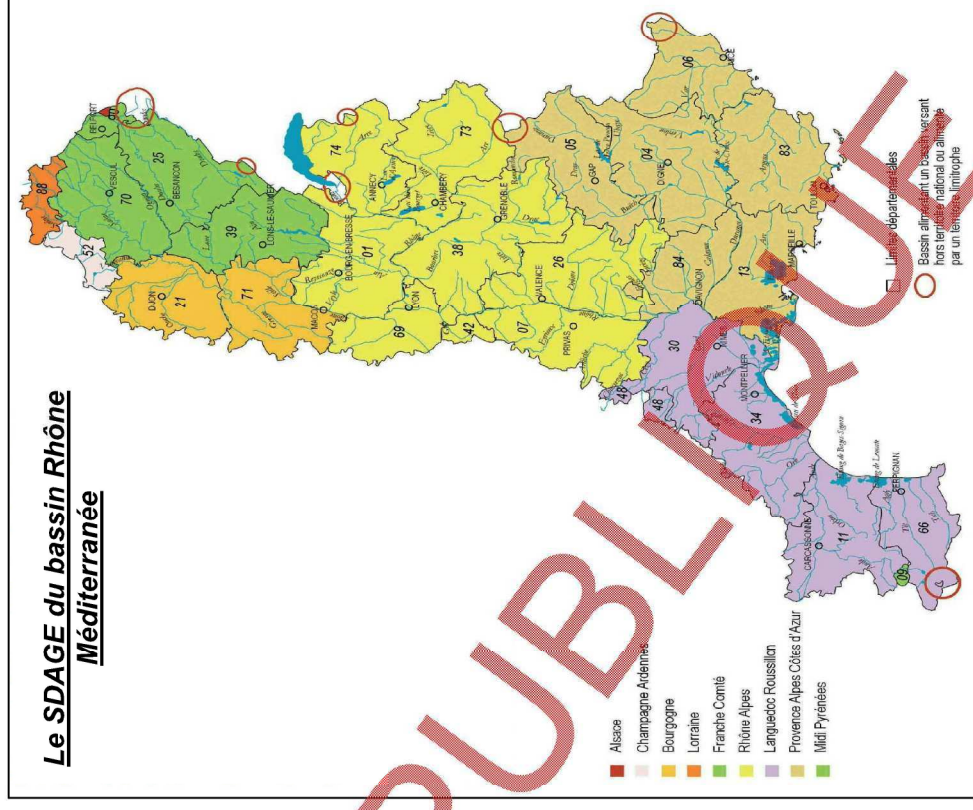
### Le S.D.A.G.E. Rhône méditerranée 2016-2021

La commune de Sarrians appartient au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée, document de planification approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2015. Il a été élaboré par le Comité de bassin en application de la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

Le Code de l'Urbanisme établit que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE.

Le SDAGE et la directive cadre sur l'eau visent l'atteinte du bon état des eaux en 2015 et fixent notamment comme objectif la non dégradation des milieux aquatiques. L'orientation fondamentale n°2 du SDAGE Rhône Méditerranée prévoit que les documents d'urbanisme doivent respecter ce principe de non dégradation et tenir compte des évolutions prévisibles ou constatées des milieux aquatiques du fait des aménagements projetés.

Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 comprend les objectifs assignés aux masses d'eau (le SDAGE vise 66% des milieux aquatiques en bon état écologique et 99% des nappes souterraines en bon état quantitatif) ainsi que 9 orientations fondamentales (OF).







Les 9 orientations fondamentales du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 sont les suivantes :

- OF 0** : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1** : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2** : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- OF 3** : Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux
- OF 4** : Gestion locale et aménagement du territoire : organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable
- OF 5** : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF 6** : Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- OF 7** : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF 8** : Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

#### **Contrat de milieu Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux**

##### **Caractéristiques :**

- Contrat non transfrontalier (PACA)
- Superficie : 528.37 km<sup>2</sup>
- Linéaire total des cours d'eau : 285 km
- Enjeux du contrat : mise en sécurité des personnes, lutte contre la pollution domestique et agricole, qualité des eaux, préservation des eaux superficielle, restauration du patrimoine naturel et culturel (comprend l'Arzon et la Grande Lavade), sensibilisation et information de la population

#### **Contrat de milieu Ouvèze Provence**

##### **Caractéristiques :**

- Contrat transfrontalier (PACA et Rhône Alpes) en cours d'élaboration
- Superficie : 890 km<sup>2</sup>
- Linéaire total des cours d'eau : 250 km
- Enjeux du contrat : assainissement domestique, inondations, dynamique fluviale



ENQUÊTE PUBLIQUE

**I : BILAN DE L'EXISTANT  
ANALYSE DES BESOINS**







## - I.1 LA POPULATION -

### I.1.1 – L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Années	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Sarrians	4052	5030	5094	5459	5757	5858

(Source : Insee)

Au milieu des années soixante et dix, la commune de Sarrians comptait 4052 habitants. Au dernier recensement, effectué en 2013, la population communale était de 5858 habitants. La population a connu une augmentation relative de 44.57%, en 38 ans, soit un taux de croissance annuel moyen de 0.97% au cours de cette période.

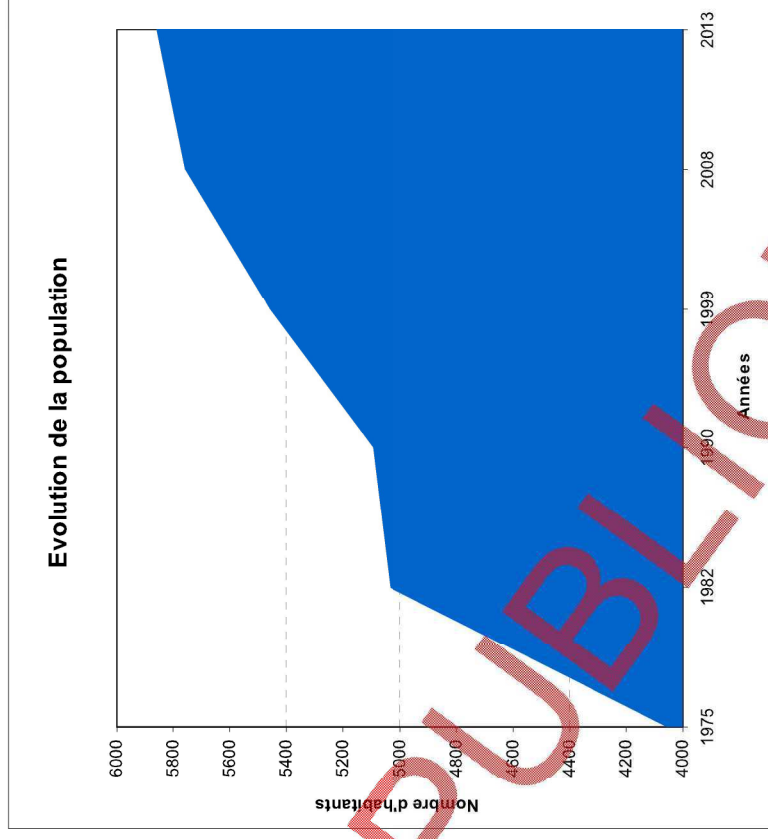
Cette croissance ne s'est pas faite de manière linéaire. En effet, comme le montre le graphique, l'évolution de la population de la commune est marquée par une forte augmentation, au cours de la période 1975-1982. En effet, on constate, une augmentation de 24.1% de la population sarriannaise. Le taux de croissance annuel moyen est soutenu ; il s'élève à 3.1%.

La période, entre 1982 à 1990, est marquée par une stagnation de la croissance de la population. Une augmentation de 64 habitants est constatée, représentant une hausse annuelle moyenne de 0.16%.

On constate, à partir de 1990, une reprise de la croissance démographique. Entre 1990 et 1999, la population a connu une hausse de 7.1%, représentant une augmentation de 362 habitants nouveaux et un taux de croissance annuel moyen de 0.77%. Toutefois, la croissance démographique, entre 1999 et 2008, est marquée par un léger ralentissement : la population communale croît de 298 habitants nouveaux, représentant une hausse de 5.4% et une croissance annuelle moyenne de 0.59%.

Entre 2008 et 2013, le ralentissement de la croissance s'accroît, avec un taux de croissance annuel moyen de 0.34%, et avec une hausse de 101 habitants, soit une augmentation faible de + 1.75%.

L'augmentation de la population souhaitée par la commune dans les années à venir devra se faire en adéquation avec le développement des infrastructures d'habitat, d'équipements et de déplacements.







Nous constatons que la croissance démographique de Sarrians entre 2008 et 2013 est dans la moyenne :

- Sarrians : +1.75 % et TCAM = 0.34% ;
- COVE : + 1.58% et TCAM = 0.31% ;
- Vacluse : + 2% et TCAM = 0.4%.

### I.1.2 – LES CAUSES DE VARIATION DE LA POPULATION

L'évolution de la population est principalement liée au solde migratoire, on constate que le solde naturel a une influence plus mesurée sur les variations de la population. Le solde naturel reste compris entre 0.2% et 0.3% entre 1975 et 2013.

Ce tableau nous montre que l'évolution annuelle moyenne la plus importante est intervenue lors de la période comprise entre 1975 et 1982, avec un taux d'évolution globale de 3.1%.

Hormis cette période, le taux d'évolution global reste modéré. Le fort ralentissement constaté, au cours de la période comprise entre 1982 et 1990, est principalement lié à une importante diminution du solde migratoire. En effet, celui-ci est marqué par une baisse de 3 points au cours de cette période. Lors de la période de 1990 à 1999, le solde migratoire augmente (avec 0.6%), et le taux d'évolution global aussi avec (0.8% pour cette période).

Taux démographiques (moyennes annuelles)					
	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2008	2008 - 2013
<b>Taux d'évolution global en %</b>	3,1%	0,2%	0,8%	0,6%	0,3%
- du au solde naturel	0,2%	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%
- du au solde migratoire	2,9%	-0,1%	0,6%	0,3%	0,2%
<b>Taux de natalité pour 1000</b>	12,3	12,3	12,4	13,2	12,2
<b>Taux de mortalité pour 1000</b>	10,1	10,1	10,4	10,3	10,2

(Source : Insee)



### I.1.3 – LA REPARTITION PAR AGE DE LA POPULATION

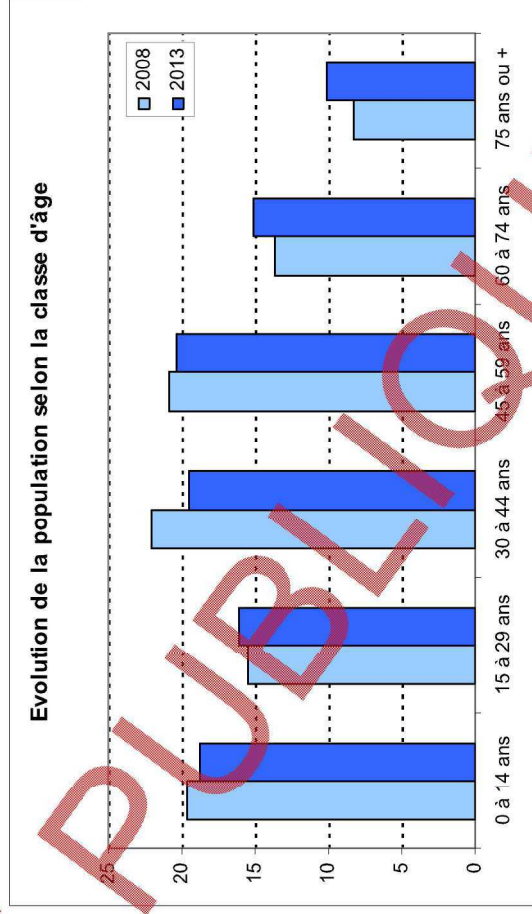
En 1999, 2007 et comme en 2013, les classes d'âge la plus représentée sont celles des 30-44 ans et des 45-59 ans, représentant en 2013 respectivement 19,5% et 20,3% de la population. Inversement, la classe d'âge la moins importante numériquement durant cette période est celle des 75 ans et plus, représentant 10,1% de la population en 2013.

Evolution de la population selon la classe d'âge entre 1999 et 2013							
	1999		2008		2013		Taux d'évolution 1999-2013
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
0 à 14 ans	1109	20,3	1133	19,7	1099	18,8	-0,90%
15 à 29 ans	954	17,5	893	15,5	944	16,1	-1,05%
30 à 44 ans	1179	21,6	1271	22,1	1141	19,5	-3,22%
45 à 59 ans	1050	19,2	1198	20,8	1192	20,3	13,52%
60 à 74 ans	778	14,3	783	13,6	888	15,2	14,14%
75 ans ou +	386	7,1	479	8,3	594	10,1	53,89%
<b>Ensemble</b>	<b>5456</b>	<b>100</b>	<b>5757</b>	<b>100</b>	<b>5858</b>	<b>100</b>	<b>7,37%</b>

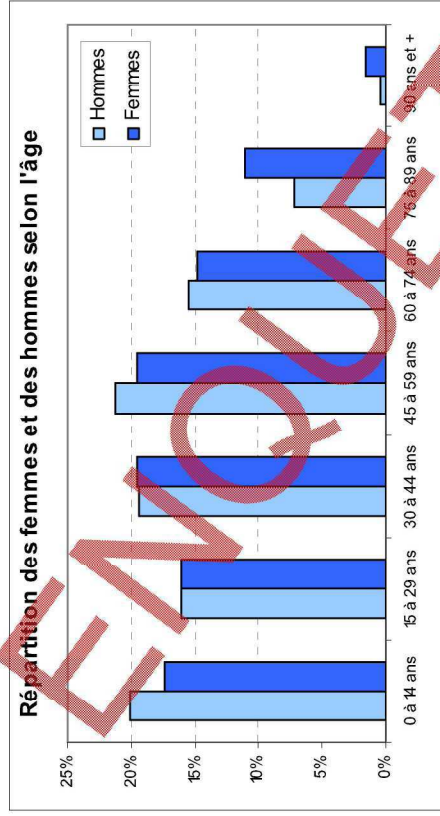
En mettant en avant l'évolution de chaque classe d'âge, entre 1999 et 2013, on s'aperçoit que la classe d'âge qui a connu la plus forte augmentation est celle des 75 ans et plus ans traduisant un vieillissement de la population communale. Le glissement des classes d'âges des 30 à 59 ans dans les années à venir pourrait accroître ce phénomène. A contrario, les classes d'âges les plus jeunes ont connu une évolution globale négative au cours de cette période : la part des 0-14 ans diminue de 2.16% entre 1999 et 2008, et de 3.79% entre 2008 et 2013, tandis que celle des 15-29 ans diminue de 6.39 entre 1999 et 2008, et augmente de 5.71% entre 2008 et 2013.

De manière générale, la part de la population majoritaire en 2013 : celle des 45-59 ans, est marquée par une hausse conséquente (+13.52% depuis 1999). Outre la forte augmentation de la part des 75 ans ou plus (+53.89%), la part des 60-74 ans a également connu une forte augmentation (+14.14%).

En 2013, Sarrrians conserve un certain dynamisme puisque 54.3% de la population a moins de 44 ans. Cependant, cette part diminue depuis 1999 (59.43% en 1999, 57.3% en 2008 et 54.3% en 2013), il serait possible que le phénomène de vieillissement de la population continue à s'accroître dans les années à venir.







En 2013, Sarriens comptait 2990 femmes (soit 51%) et 2868 hommes (soit 49%).

La répartition des hommes et des femmes selon les grandes classes d'âges montre un léger creux au niveau de la classe d'âge des 15-29 ans. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : beaucoup de jeunes quittent la commune pour aller faire leurs études, les jeunes actifs se dirigent vers des communes plus importantes pour trouver un emploi, et enfin, le manque de logements adaptés à leurs besoins.

#### I.1.4 – LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (Source : Insee)

- En 2013, la part des retraités représentent la CSP la plus importante avec 27.4%.
  - Nous trouvons en seconde place, les ouvriers avec une part de 16,7%. Cette catégorie connaît une augmentation en nombre (+8.6% par rapport à 2008), et en part (+0.5pts).
  - Les employés représentent 14,8% et connaissent une légère diminution en nombre (+3.6%).
  - Les personnes sans activité représentent la quatrième CSP avec 14,6% de la population, elles sont en diminution en nombre et en part.
  - Les professions intermédiaires sont en augmentation avec +0.5pts en part et +9.2% en nombre, elles représentent 13% de la population.

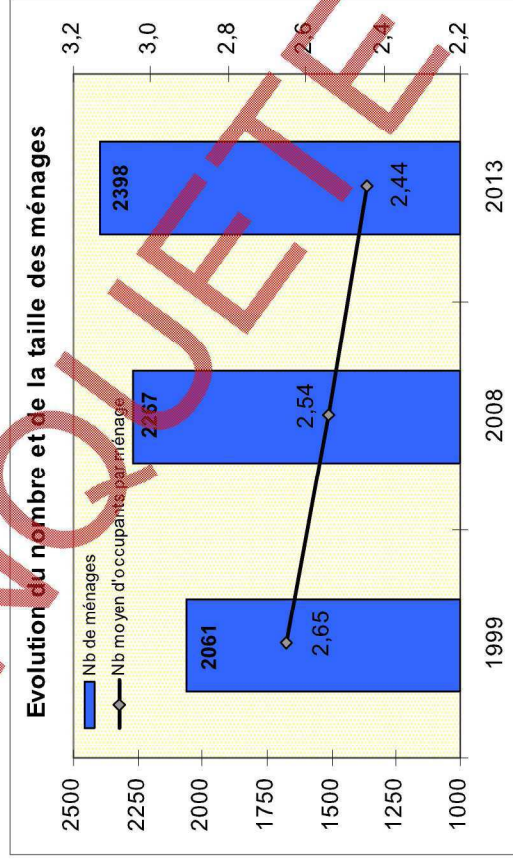
Population de 15 ans ou plus selon la CSP	2008		2013		Evolution en nombre (%)	Evolution en part (en points)
	Nb	%	Nb	%		
Agriculteurs exploitants	99	2,1%	116	2,4%	17,2	+0,3
Artisans, commerçants	255	5,5%	318	6,6%	24,7	-1,1
Cadres	178	3,9%	217	4,5%	21,9	+0,6
Professions intermédiaires	577	12,5%	630	13,0%	9,2	+0,5
Employés	690	15,0%	715	14,8%	3,6	-0,2
Ouvriers	745	16,2%	809	16,7%	8,6	+0,5
Retraités	1345	29,2%	1326	27,4%	-1,4	-1,8
Autres personnes sans activité	722	15,7%	708	14,6%	-1,9	-1,1
<b>TOTAL</b>	<b>4611</b>	<b>100%</b>	<b>4839</b>	<b>100%</b>	<b>4,9</b>	



## Titre I – Bilan de l'existant, analyse des besoins

- Les trois catégories qui représentent le moins de personnes, ont connu les plus fortes augmentations : Les agriculteurs exploitants (+17,2%) avec une part de 2,4% ; les cadres (+24,7%) avec 4,5% en part, et les artisans commerçants qui représentent 6,6% en part avec +24,7 % d'augmentation en nombre.

### I.1.5 – LES CARACTERISTIQUES DES FAMILLES ET DES MENAGES



Le nombre de ménages a augmenté depuis 1999, passant de 2061 ménages, à 2 398 ménages, en 2013, soit une hausse de 16.35%, en 14 ans. De plus, le nombre moyen de personnes par ménages est marqué par une baisse, passant de 2.6 à 2.4, au cours de la même période.

Entre 2008 et 2013, une tendance générale se dégage : la proportion des ménages d'une personne augmente alors que celle des ménages de tailles plus importantes (couple avec ou sans enfant) diminue. Ceci peut s'expliquer par le phénomène de décohabitation et de vieillissement de la population qui implique une augmentation du nombre de ménages de taille réduite. En 2013, les ménages d'une personne sont de 26.9% contre 24.1% en 2008. Les familles comprenant un couple, passe de 73% en 2008, à 71% en 2013.

Ménages selon leur composition			
Type de ménage	2008	%	2013
Ménages d'une personne	547	24,1%	646
Familles comprenant un couple	1655	73,0%	1703
Couple sans enfant	705	31,1%	734
Couple avec enfants (s)	785	34,6%	762
Familles monoparentales	164	7,2%	207
Autres ménages sans famille	65	2,9%	49
<b>TOTAL</b>	<b>2267</b>	<b>100%</b>	<b>2398</b>

Sarrrians en 2013 possède :

- un nombre moyen d'occupants légèrement supérieur (Sarrrians : 2.44), que La Cove et le département de Vaucluse (2.3).





## LA SYNTHÈSE – DEMOGRAPHIE

- Une croissance démographique, marquée par un ralentissement important entre 2008 et 2013 (TCAM de 0.34%)
- L'augmentation de la population est pour l'essentiel due au solde migratoire, avec toutefois, un changement au cours de la dernière période (1999-2013), où l'on constate un solde migratoire et naturel équivalent (+0,3% et +0.2%).
- Une structure de la population qui traduit un vieillissement de la société Sarrrianaise (près de 46% de la population à + de 45 ans),
- Une diminution de la part des jeunes de moins 29 ans.
- Le constat de la création d'un fossé générationnel, entre les personnes bien installées dans la vie (+de 30 ans) et la population des moins de 29 ans, est un indicateur de la difficulté pour les jeunes ménages à s'installer à Sarrrians et pour les plus jeunes d'y rester.
- Une population qui comprend une forte représentation de ménages de 2 personnes (30.6%), cumulée avec une proportion de ménages de petite taille en augmentation alors que celle des ménages de taille plus importante (+ de 3 personnes) diminue. De plus, on constate que le nombre moyen d'occupants par logements en 2013 (2,44) est important en comparaison avec les territoires de la COVE et du Vaucluse (respectivement : 2,30).

 L'accueil éventuel de jeunes ménages actifs pourrait permettre d'insuffler un nouveau dynamisme démographique au sein de la commune. Cette croissance devra se faire en cohérence avec les capacités des différents équipements.

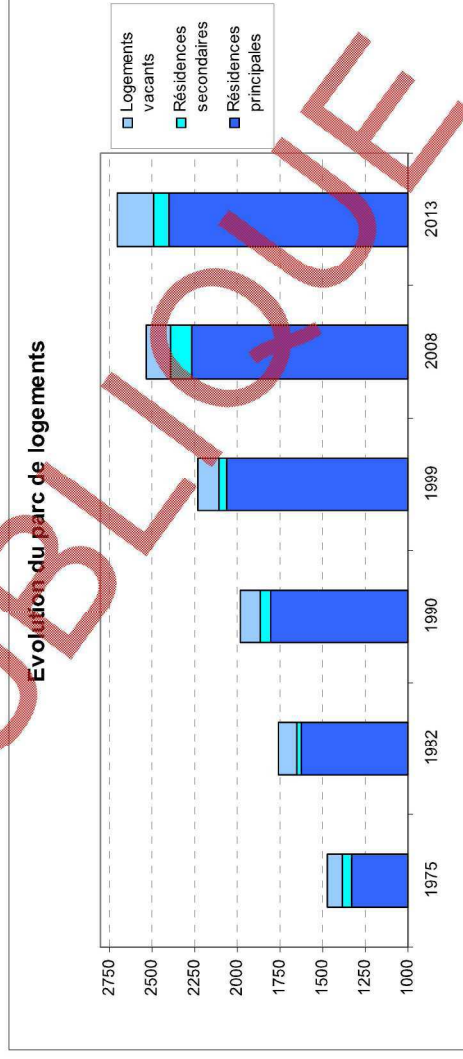


## - I.2 L'HABITAT -

### I.2.1 – L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

L'évolution du nombre de logements est directement liée à la fluctuation de la population. Entre 1975 et 2013, le parc de logements a augmenté de 83,17%, soit une hausse de 1226 unités, en 38 ans. En 2013, le parc présente une forte majorité de résidences principales (88,9%). Depuis 1975, leur nombre a augmenté de 1069 unités, soit + 80,3%. Cependant, leur part a diminué de 3,57 points depuis 1999, signe d'une augmentation de la part des résidences secondaires et des logements vacants au sein de la commune.

	Ensemble des logements par type											
	1975		1982		1990		1999		2008		2013	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<b>Parc de logements</b>	<b>1474</b>	<b>100%</b>	<b>1758</b>	<b>100%</b>	<b>1977</b>	<b>100%</b>	<b>2229</b>	<b>100%</b>	<b>2537</b>	<b>100%</b>	<b>2700</b>	<b>100%</b>
<b>Résidences principales</b>	1331	90,30%	1620	92,15%	1801	91,10%	2061	92,46%	2267	89,36%	2400	88,89%
<b>Résidences secondaires</b>	54	3,66%	27	1,54%	62	3,14%	48	2,15%	124	4,89%	85	3,15%
<b>Logements vacants</b>	89	6,04%	111	6,31%	114	5,77%	120	5,38%	146	5,75%	215	7,96%

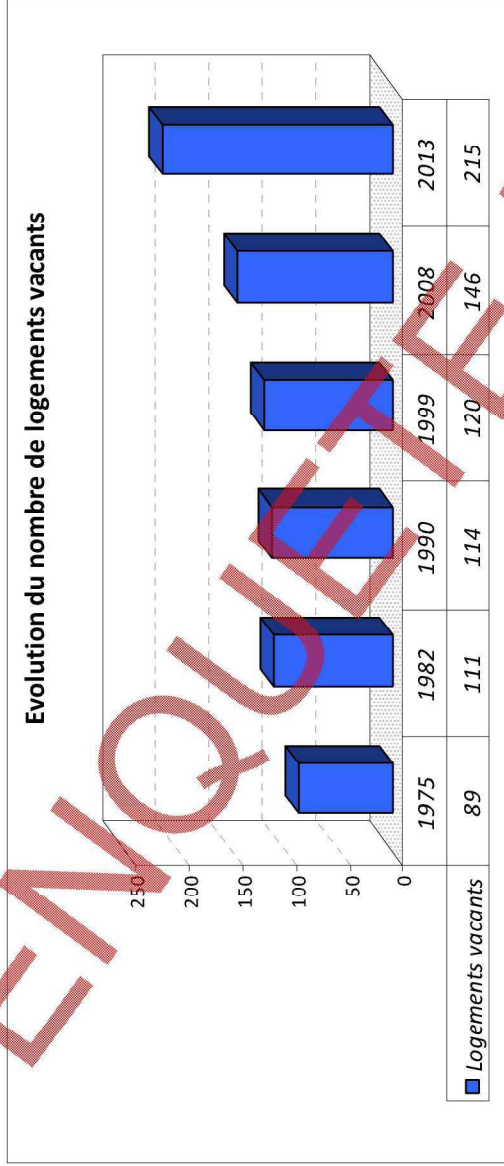


Le nombre de résidences secondaires a augmenté depuis 1975, passant de 54 à 124 en 2008, et à diminué à 85 en 2013. Leur part au sein du parc de logements a connu une évolution en dents de scie, entre 1968 et 2013 (augmentation au cours des périodes : 1982-1990 et 1999-2008 et baisse au cours de la période : 1975-1982, 1990-1999 et 2008-2013). Les résidences secondaires représentent en 2013, 3,15% du parc de la commune.





### I.2.2 – LES LOGEMENTS VACANTS

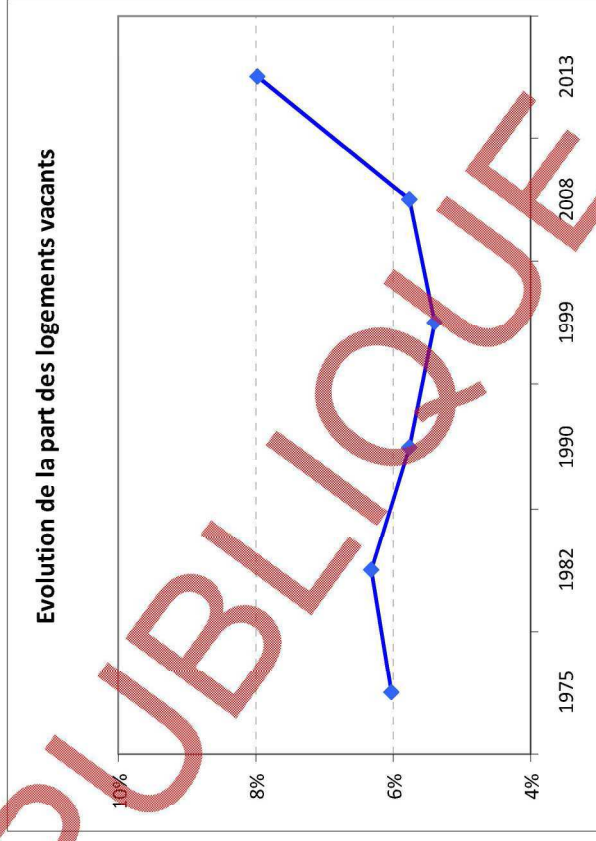


Le nombre de logements vacants à Sarrrians a connu une hausse de 141.57%, entre 1975 et 2013, passant ainsi de 89 à 215 unités.

On constate, entre 2008 et 2013, une forte augmentation du nombre de logements vacants (+69 unités, soit + 47%).

On constate, que la part des logements vacants est restée presque stable entre 1975 et 2008 (autour des 6%). Mais entre 2008 et 2013, cette part a augmenté fortement, représentant 7,96% en 2013.

En 2013, le taux des logements vacants de Sarrrians, reste inférieur à celui : de la Cove (9.9%), du Vaucluse (9.5%), de Courthézon (11.2%), de Monteux (8.3%), mais il est supérieur à Bédarrides (6.8%) et à celui de Jonquières (7.1%).



### I.2.3 – L'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Il apparaît nettement que l'occupation, en 2008, est le fait de propriétaires.

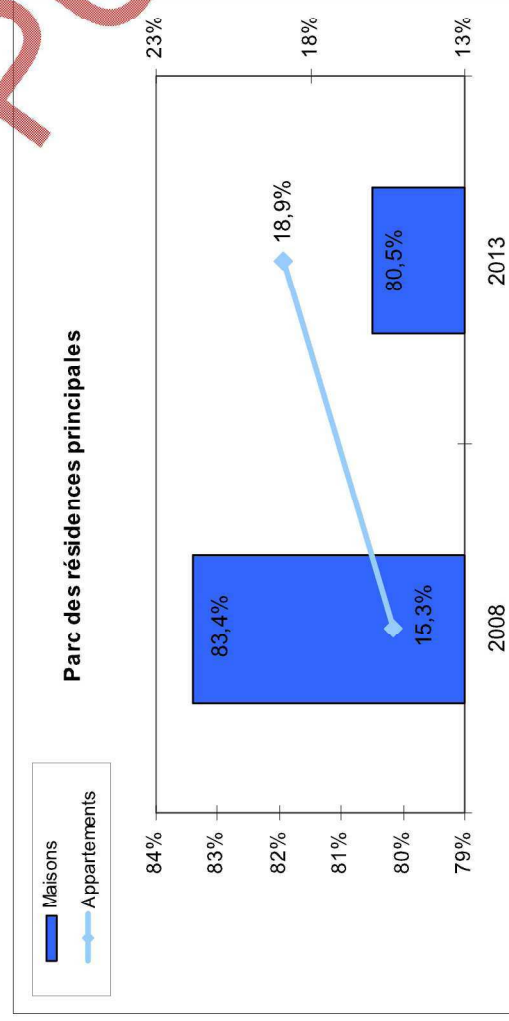
Ils représentent 64.46 %, en 2013, contre 64.71%, en 2008. Leur nombre a augmenté de 2.18%.

Les locataires occupent 34.25% du parc de résidences principales, en 2013. Cette catégorie de la population est en hausse depuis 2008 (+11.4%), avec +1.7pts en part.

La part des locataires en logements HLM connaît une forte hausse, passant de 4.28% à 7.29% en part. Leur nombre augmente de 78 personnes, soit +80,4%, pour atteindre 175 personnes.

Enfin, le nombre et la part de personnes logées gratuitement sont marqués par une augmentation de 25.4% en nombre, soit +0.52pts en part.

### I.2.4 – LA TYPOLOGIE DU BATI



L'évolution du type de logements est directement liée à la forme des ménages. Il faut donc mettre en corrélation l'évolution de la typologie du bâti avec les phases d'évolution de la composition des familles.

En 2013, le parc de logements de Sarrians est constitué à 80,5% de logements individuels et à 18,9% de logements collectifs. La part des maisons est donc majoritaire. On s'aperçoit que depuis 2008, leur part au sein du parc a sensiblement diminué, passant ainsi de 83,4%, en 2008, à 80,5%, en 2013. La part des appartements a quant à elle augmenté de 3.6 points sur la même période. L'évolution récente du parc immobilier montre donc une augmentation du nombre d'appartements au sein de la commune de Sarrians.

Résidences principales selon le statut d'occupation					
Types de logement	2008	%	2013	%	Evolution 2008 - 2013
<b>Résidences principales</b>	<b>2267</b>	<b>100%</b>	<b>2 400</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,9%</b>
Propriétaires	1467	64,71%	1 499	62,46%	2,2%
Locataires	738	32,55%	822	34,25%	11,4%
Dont logements HLM	97	4,28%	175	7,29%	80,4%
Logés à titre gratuit	62	2,73%	78	3,25%	25,8%

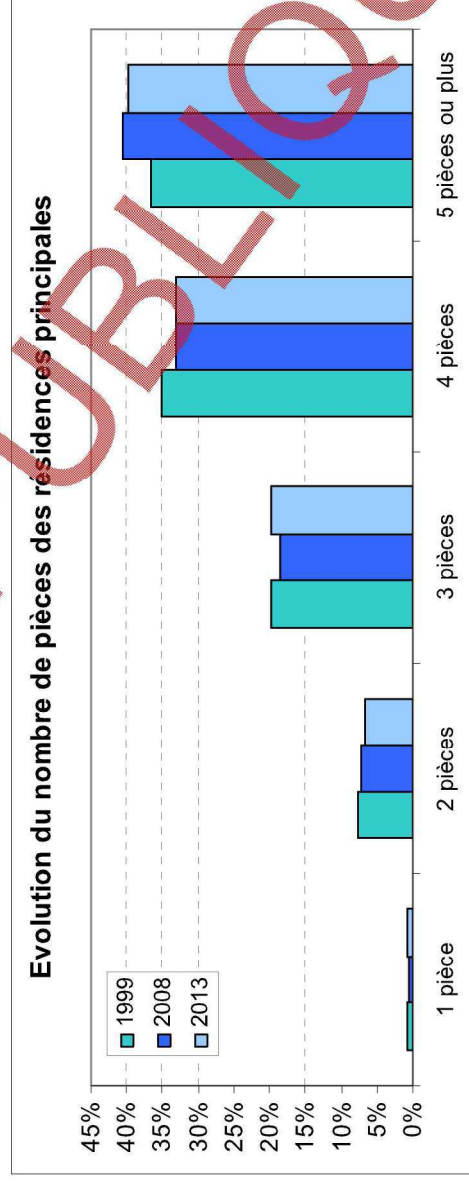




Résidences principales selon le nombre de pièces						
Nombre de pièces	1999	%	2008	%	2013	%
<b>Ensemble</b>	<b>2055</b>	<b>100%</b>	<b>2267</b>	<b>100%</b>	<b>2400</b>	<b>100%</b>
1 pièce	16	0,8%	14	0,6%	16	0,7%
2 pièces	157	7,6%	162	7,1%	158	6,6%
3 pièces	408	19,9%	423	18,7%	475	19,8%
4 pièces	724	35,2%	749	33,0%	794	33,1%
5 pièces ou plus	750	36,5%	919	40,5%	957	39,9%
<b>Evolution 1999-2013</b>						<b>14,4%</b>
						<b>0,00%</b>
						<b>0,63%</b>
						<b>14,11%</b>
						<b>8,82%</b>
						<b>21,63%</b>

Concernant les résidences principales dans leur ensemble, le type de logement le plus représenté, en 2013, est celui des 5 pièces ou plus (39.9%). Il a augmenté de 21.63% en nombre, depuis 1999. Les petits logements (1 ou 2 pièces) restent largement minoritaires et sont donc sous représentés à Sarrrians. Ils représentent respectivement 0.7% et 6.6% et connaissent globalement en nombre une stagnation depuis 1999.

Les logements de 3 pièces connaissent une augmentation de 14.11%, soit 467 logements, mais leur part reste stable avec 19.8% en 2013. Les logements de 4 pièces sont en diminutions en part (-2.1pts) pour atteindre 794 logements en 2013.





### **I.2.5 – LA COMMUNE DE SARRIANS ET LE PLH DE LA COVE**

Le premier PLH (Plan Local de l'Habitat) de la CoVe a pris fin en 2012 et un nouveau a été lancé pour la période 2014-2020. Le PLH définit, pour une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

#### **Son diagnostic a mis en évidence certains enjeux :**

- Une logique de développement futur qui s'inscrit, au global sur les évolutions passées. C'est pourquoi il est nécessaire que les orientations du PLH soient compatibles avec les objectifs globaux du SCOT, notamment en matière d'évolution démographique, de principe de densité, de production de logement...
- Une offre locative sociale insuffisante et trop concentrée.
- Une nécessité de changement en matière d'utilisation du foncier (lutte contre l'étalement urbain, reconquérir une partie du parc existant, maîtriser le développement des communes...).
- Une offre pas toujours adaptée à certaines populations (mixité sociale et urbaine, développer une offre permettant à la fois de répondre aux besoins de jeunes ménages et au vieillissement de la population).

#### **Le PLH de la CoVe s'articule autour de 7 orientations :**

1. Maîtriser le développement du territoire
2. Diversifier l'offre de logements
3. Optimiser la ressource foncière
4. Reconquérir le parc existant
5. S'assurer de la qualité de l'offre et répondre aux exigences du développement durable
6. Prendre en compte les besoins spécifiques
7. Piloter et accompagner la mise en œuvre du PLH

#### **Les objectifs du PLH 2014-2020 en production de logements sur Sarrians :**

A partir des objectifs d'évolution démographique issus du SCoT, le PLH estime que Sarrians a besoin d'ici 2019 de 278 nouvelles résidences principales. Le PLH prévoit donc pour atteindre la création de 262 logements sur la période 2013-2019, la création de 44 logements par an sur la commune, permettant de répondre à cette croissance démographique, tout en tenant compte du renouvellement du parc et de la variation des stocks de logements vacants et de résidences secondaires.

D'autre part, le PLH prévoit sur cette même période la remise sur le marché de 24 logements vacants.





Le PLH prescrit à propos des nouvelles constructions à Sarrrians un seuil maximal de 25% de logements individuels, 45% de semi groupé et 30% en collectifs. Il précise une densité brute globale de 22 hectares par logements. Ces objectifs conduisent à la nécessité de mobiliser environ 14,9 ha sur la commune d'ici 2019 pour les nouvelles constructions.

#### **Les objectifs du PLH 2014-2020 en production de logements locatifs aidés sur Sarrrians :**

Le PLH prévoit 56 logements locatifs sociaux, à produire d'ici 2020. Par ailleurs cela représente 20% du parc de la production nouvelle de logements.

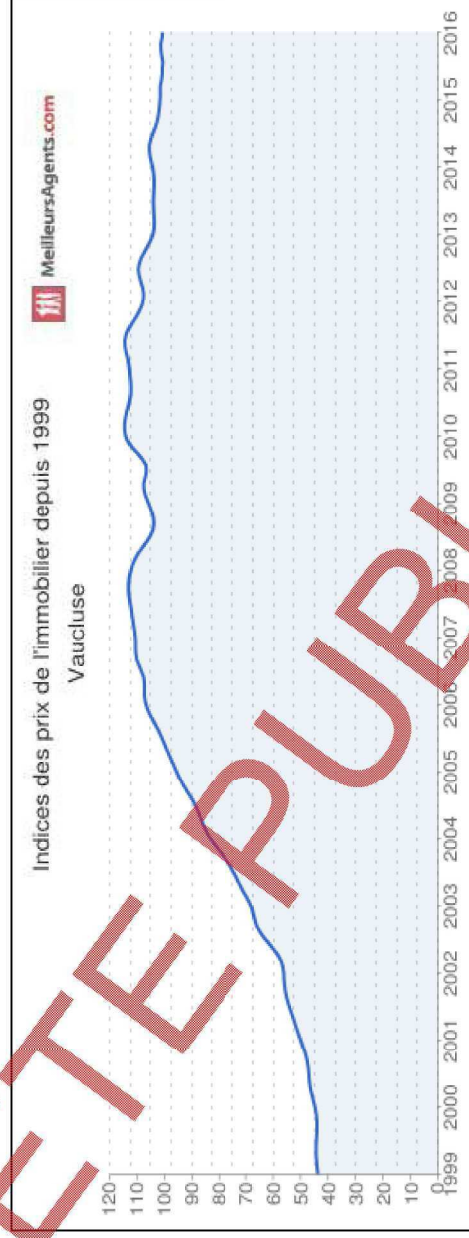
### **I.2.6- QUELQUES ELEMENTS SUR LE MARCHÉ DU LOGEMENT**

#### a) Département de Vaucluse

En 2016, le Vaucluse conserve encore des prix raisonnables, face à des départements comme les Alpes-Maritimes, le Var ou les Bouches-du-Rhône qui détiennent des moyennes de prix beaucoup plus élevées.

Le Vaucluse est le deuxième département le moins cher de la région avec en moyenne 2176€/m<sup>2</sup> pour une maison et 1859€/m<sup>2</sup> pour un appartement. Il est classé juste après le département des Alpes de Hautes Provence qui affiche un prix moyen de 1920€/m<sup>2</sup>. Le département le plus cher, les Alpes Maritime, a un prix au mètre carré moyen de 4106€.

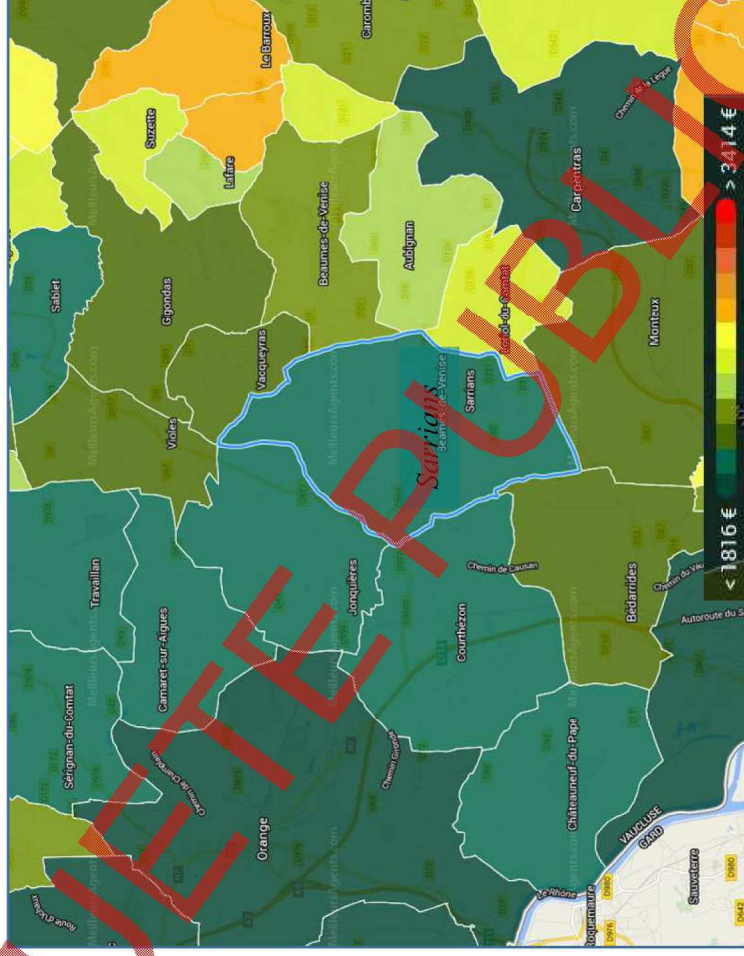
Le niveau de prix du Vaucluse reste sensiblement le même que celui de la région PACA.



Source : [meilleursagents.com](http://meilleursagents.com)

b) Sarrians

En 2016, les prix de l'immobilier sur la commune sont estimés à 1891€/m<sup>2</sup> en moyenne pour une maison. Pour les communes voisines, les prix moyens au m<sup>2</sup> pour une vente sont respectivement de 2164€ pour Aubignan, 2127€ pour Beaugues de Venise, 1963€ pour Bédarrides, 1792€ pour Courthézon, 1893€ pour Jonquières, 2206€ pour Loriol du Comtat et 1979€ pour Montoux.







## LA SYNTHÈSE - HABITAT

- Une progression constante du nombre de logements depuis 1975, avec 83% d'augmentation.
- Une part de résidences principales majoritaire représentant 88.9% du parc de logements en 2013,
- Un taux de résidences secondaires faible (3.19%),
- Un taux de vacance qui reste raisonnable au sein de la commune (8%), malgré une hausse constatée et évolutive du nombre de logements vacants entre 2008 et 2013 (+47% soit + 69 logements).
- Une occupation des logements qui est marquée par : une part de propriétaires qui reste majoritaire (62.4%) en 2013.
- Une sous représentation des logements de petites tailles, de 1 à 3 pièces, (représentant en 2013 : 27% du parc de logements).
- Un parc locatif restreint (34.25%) et peu de logements HLM (7.29% selon les chiffres Insee de 2013), mais entre 2008 et 2013, la part et le nombre de logement locatifs, et de HLM augmentent.

- Ce constat renforce l'inadéquation de l'offre avec la demande en logements (type de logements par rapport au nombre moyens d'occupants par ménage), et un recours quasi-exclusif à la maison individuelle, comme mode de production de logements qui consolide les disparités, fragilisant les ménages à bas revenus..



**Permettre aux personnes qui travaillent dans le secteur de pouvoir également y habiter en franchissant les différentes étapes de leur parcours résidentiel (location, accession à la propriété).**

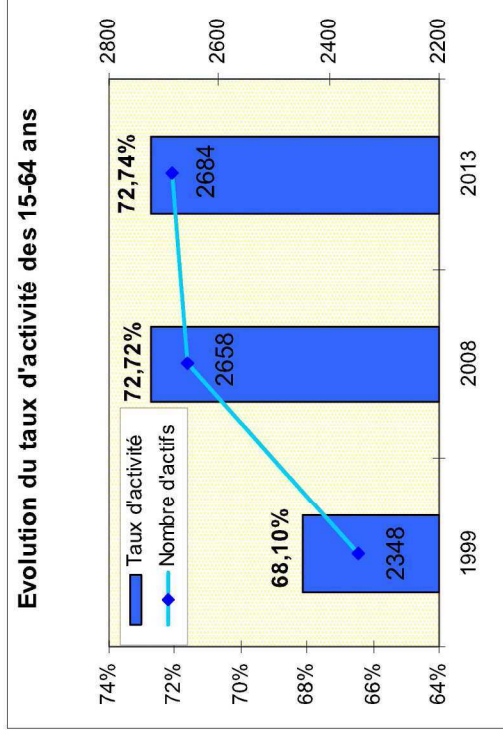
## - I.3 LES ACTIVITES ECONOMIQUES -

### I.3.1 – LA POPULATION ACTIVE

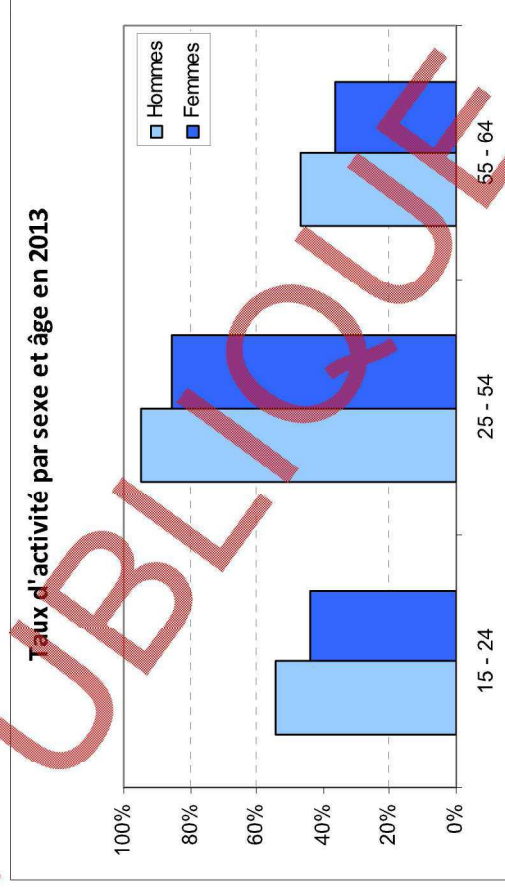
#### Le taux d'activité

Les variations de la population de Sarrians se sont accompagnées d'une évolution de la population active. Le nombre d'actifs ayant entre 15 à 64 ans a augmenté, passant de 2348 actifs, en 1999, à 2688 actifs, en 2013, soit une hausse de 14.31% du nombre d'actifs au cours de la période.

Le taux d'activité a lui aussi augmenté durant ces dernières années. Il est passé de 68.10%, en 1999, à 72.74% en 2013, soit une augmentation de 4.6 points sur cette période. Parallèlement, la population de référence des personnes de 15 à 64 ans a augmenté, passant de 3449, en 1999, à 3690, en 2013, soit une hausse de 241 personnes (+6.98%). Le taux d'activité de Sarrians est légèrement supérieur à celui observé dans l'ensemble du territoire de la COVE (71.3%) et à celui du Vaucluse (71.9%). Il reste cependant inférieur à celui de : Montoux (75.3%), Bedarides (75.1%), Jonquières (73.4%), et Courthézon (75.1%).



#### Taux d'activité par sexe et âge en 2013



Concernant la répartition de la population active de 15 à 64 ans selon l'âge et le sexe, on constate qu'en 2013, le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes pour toutes les classes d'âge. En 2013, le taux d'activité est de 77,4% pour les hommes, contre 68.2% pour les femmes soit une différence de 9.2points. Ces différences constatées s'expliquent par le fait que les femmes restent souvent davantage au foyer pour s'occuper des enfants ou qu'elles aident parfois leurs maris dans leurs activités (commerce, agriculture...) sans forcément occuper un statut d'actif. De manière générale, le taux d'activité des hommes, en 2007, est de 78.8% et celui des femmes de 66.8%,



Les formes d'emploi des 15 ans ou plus

Sarriens compte 80,7% de salariés, en 2013, ce chiffre est resté identique à celui de 2008. On dénombre 1959 salariés, en 2013, au sein de la commune. Au sein des personnes salariées, ce sont les femmes qui ont le taux le plus fort, en 2013, avec 86% de femmes salariées, contre 76,2 % d'hommes.

On constate également une part plus importante de titulaire de la fonction publique et de CDI chez les deux sexes ; la part des CDD reste plus importante chez les femmes (15.5%). Enfin, on constate que les non salariés sont donc plus présents chez les hommes (23.8%) contre 14% pour les femmes.

Le taux de chômage

Depuis 1999, le taux de chômage diminue, il était de 12.2% en 1999, 11.4% en 2008, et 10.5% en 2013.

Parallèlement, le nombre de chômeurs était en augmentation entre 1999 et 2008 (+15 personnes) pour atteindre 302 personnes en 2008, puis a diminué pour atteindre 281 personnes en 2013 (nombre inférieur à celui de 1999 qui est de 287 personnes). En 2013, le taux de chômage de Sarriens (10.5%), est inférieur à celui : de la COVE (15.5%), du département de Vaucluse (16.4%), de Bédarriès (13%), de Montoux (15.5%), de Jonquières (11%), et de Courthézon (15%).

Dans le cadre de la répartition par sexe, le taux de chômage en 2013, est inférieur chez les hommes (8.5%) contre 10.5% chez les femmes. Au sein de l'ensemble des chômeurs, les femmes représentent 56.9 % des chômeurs en 2013, contre 60.3 % en 2008.

Formes d'emploi des salariés des 15 ans ou plus en 2013					
	Hommes		Femmes		
	Nb	%	Nb	%	
<b>Ensemble</b>	<b>1313</b>	<b>100%</b>	<b>1114</b>	<b>100%</b>	
<b>Salariés</b>	1001	76,2%	958	86,0%	
Titulaire de la fonction publique et CDI	842	64,1%	742	66,6%	
CDD	90	6,9%	173	15,5%	
Intérim	22	1,7%	9	0,8%	
Emplois aidés	7	0,5%	17	1,5%	
Apprentissage - stage	41	3,1%	17	1,5%	
<b>Non salariés</b>	312	23,8%	156	14,0%	
Indépendants	149	11,3%	86	7,7%	
Employeurs	159	12,1%	64	5,7%	
Aides familiaux	4	0,3%	6	0,5%	



### I.3.2 – LES EMPLOIS ET MIGRATIONS JOURNALIERES

L'impact des migrations journalières domicile/travail sont de plus en plus importantes sur la vie de la commune dans la mesure où, proportionnellement, de moins en moins d'actifs travaillent dans la commune où ils résident.

En effet, entre 1999 et 2013, la part des actifs travaillant dans la commune où ils habitent a diminué de 4,2 points. En outre, le nombre de personnes habitant et travaillant à Sarrians a diminué de 9% au cours de cette période.

Le nombre d'actifs travaillant et résidant dans deux communes différentes a quant à lui augmenté de 9,6%. Ainsi, en 2013, les habitants de Sarrians sont plus de 66,5% à travailler et à résider dans deux communes différentes. La localisation de Sarrians au cœur du triangle urbain du département permet aux habitants de la commune de rejoindre rapidement l'un de ces centres pourvoyeurs d'emplois.

En remplaçant le contexte communal dans celui, plus large, du territoire du SCoT, il apparaît que la majorité des actifs résidant au sein du territoire du SCoT sont dans la même situation que la commune : les flux les plus importants d'actifs s'orientent en premier lieu vers Carpentras.

### I.3.3 – LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL

Le SCOT de l'Arc Comtat Ventoux se caractérise par une concentration des entreprises sur Carpentras, au sein duquel fait partie la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin. Avec 2 644 établissements, la ville centre accueille un peu plus de 35 % des entreprises du territoire du SCOT en centre et périphérie de ville.

Le développement économique est l'une des compétences essentielles de la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin. Elle s'implique dans le soutien du tissu économique local. Ses compétences en matière de développement économique sont les suivantes :

- *Création, aménagement, entretien, gestion ou reprise de zones d'activités (secteurs industriel, commercial, tertiaire, artisanal, touristique, aéroportuaire) ;*
- *Aménagement, entretien et exploitation d'équipements industriels, artisanaux et agricoles d'intérêt communautaire ;*
- *Conception, réalisation et exploitation des opérations liées à la mise en œuvre de réseaux câblés et d'infrastructures de télécommunications.*

Lieu de résidence - lieu de travail				
Actif ayant un emploi :	1999	2008	2013	Evolution 2008 - 2013
<b>Ensemble</b>	<b>2064</b>	<b>2367</b>	<b>2427</b>	<b>2,5%</b>
Travaillant et résident:				
* dans la même commune	871	893	813	<b>-9,0%</b>
%	<b>42,2%</b>	<b>37,7%</b>	<b>33,5%</b>	<b>-4,20</b>
* dans 2 communes différentes:	1193	1473	1614	<b>9,6%</b>
%	<b>57,8%</b>	<b>62,2%</b>	<b>66,5%</b>	<b>+4,2</b>



D'une façon générale, les communes situées dans la plaine, près d'Avignon et du couloir rhodanien, attirent davantage les entreprises. En revanche, les communes situées en frange du territoire, blotties contre les massifs du Ventoux, des Dentelles ou des Monts de Vaucluse, présentent quant à elles un tissu économique moins développé (La-Roque-sur-Pernes, Méthamis, Flassan, Beaumont-du-Ventoux, La-Roque-Alric...). Cette situation s'explique notamment par leur éloignement des axes majeurs et leur situation d'enclave liée au relief.

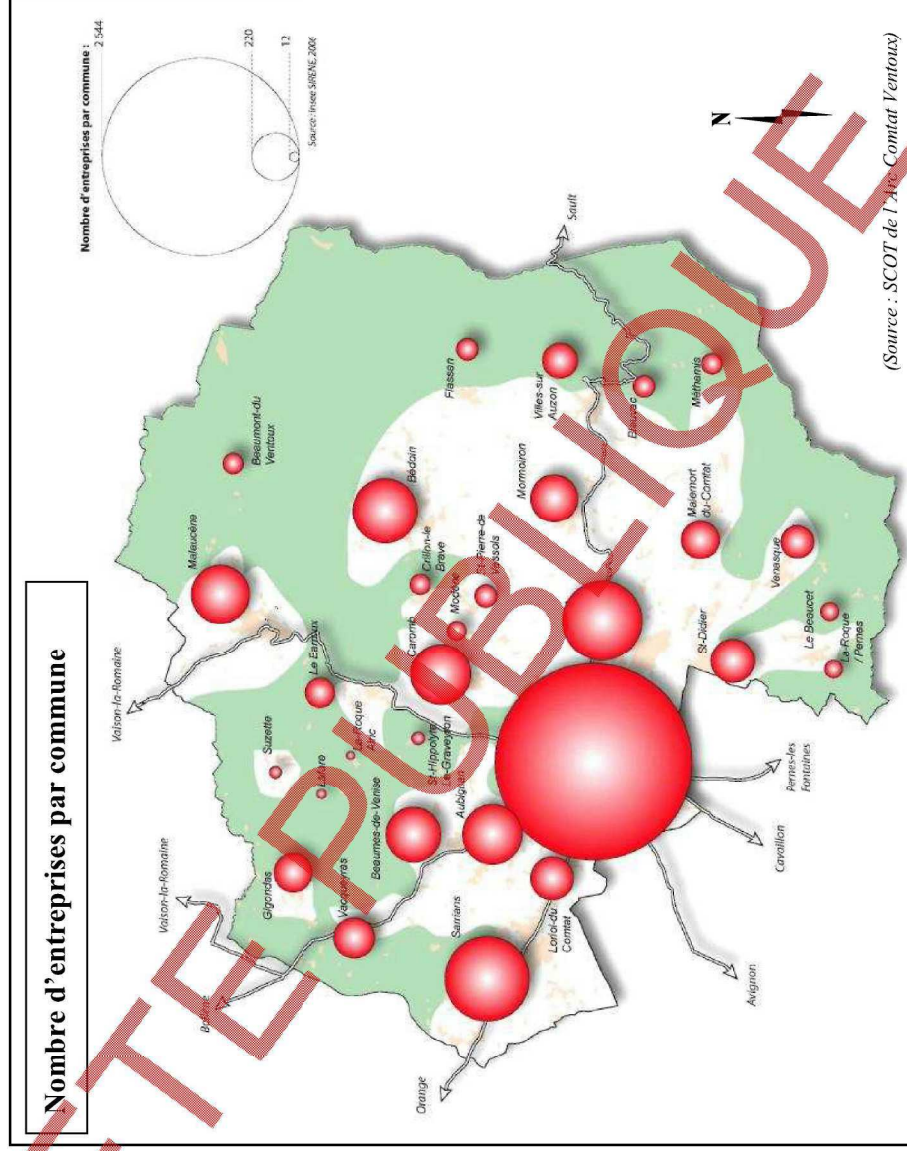
En dehors de Carpentras, cinq communes disposent d'un tissu économique assez développé :

- Sarrisans, qui accueille plusieurs sites économiques (606 activités) le long de la RD 950, dispose d'une vocation commerciale et artisanale importante.
- Mazan dispose quant à elle d'un espace économique à vocation artisanale et de services en entrée de ville et d'une offre marchande importante en centre ancien. 541 entreprises ont été identifiées sur la commune.

- Aubignan, Loriol-du Comtat ou Saint-Didier qui bénéficient de l'attractivité de la ville centre disposent d'espaces économiques à vocation de services.

Les autres activités économiques se sont également développées au sein de communes situées à proximité des grands axes de circulation (notamment à proximité de la RD 950, de la RD 7 ou de la RD 942). Il s'agit des communes de Vacqueyras, Sarrisans, Beaumes-de-Venise ou Mormoiron.

Certaines communes ont développé leur tissu économique autour de l'exploitation d'une ressource propre (carrières, viticulture). C'est le cas des communes de Gigondas, Malemort-du-Comtat ou Bedoin.



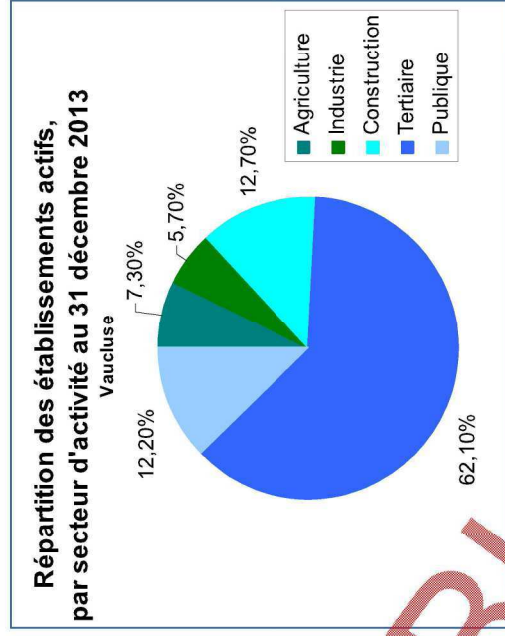
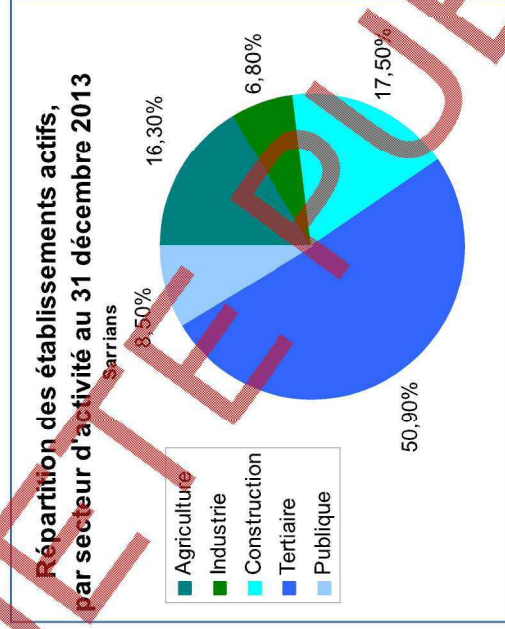


D'autres communes, à l'inverse, présentent un tissu économique bien moins développé. Il s'agit des communes de La-Roque-Alric (12 entreprises), Lafare (16 entreprises), Suzette (24 entreprises) ou St-Hippolyte-le-Graveyron (25 entreprises). Situées contre les massifs structurants du territoire, elles souffrent en général d'une mauvaise accessibilité ou d'un contexte topographique qui limite les possibilités de développement urbain et économique.

**a) Les différents secteurs d'activité de Sarrians**

L'agriculture tient encore une place importante dans l'activité de la commune puisqu'elle représente 16.30% des établissements actifs présents sur le territoire communal, (contre 7.3%, sur le Vaucluse). De plus, ce secteur d'activité représente 23.3% des emplois.

En revanche, le secteur tertiaire ne représente que 50.9% des établissements, contre 62.10% à l'échelle du Vaucluse.





### ✿ La zone d'activités artisanales et industrielles « Sainte Croix » et les activités de la commune de Sarrrians

La commune de Sarrrians compte sur son territoire un espace commercial et industriel étalé le long de la RD 950 (route d'Orange), en plusieurs sous secteurs, sur lequel une cinquantaine d'activités à dominante artisanale et commerciale se sont installées. La superficie totale de la zone est de 24 hectares, dont 4 hectares encore disponibles. Toutefois, ces espaces sont fortement impactés par l'aléa inondation, qui risque de compromettre ses possibilités de développement.

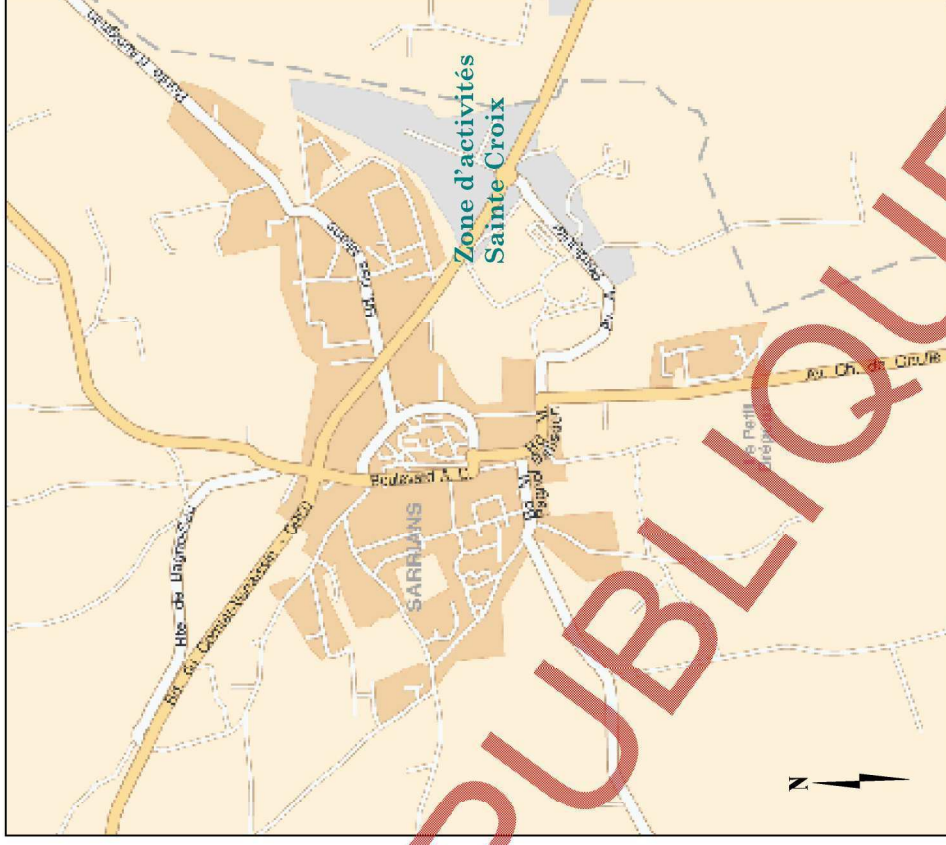
Actuellement des enseignes comme Inter-marché et Lidl sont présentes. Des entrepôts implantés sur de vastes emprises se mêlent également aux activités. Cette zone d'activités dispose d'une offre commerciale de périphérie, à l'échelle intercommunale. D'ailleurs, la commune de Sarrrians constitue le second pôle commercial de l'Arc Comtat Ventoux, avec 7 163 m<sup>2</sup> de plancher commercial à dominante alimentaire.

L'offre commerciale et alimentaire est assurée non seulement par les grandes surfaces, comprises dans la zone d'activités « Sainte Croix », mais aussi par le commerce traditionnel (localisé dans le centre) et enfin les marchés hebdomadaires et saisonniers. La commune de Sarrrians comptabilise 46 commerces, représentant 7% de l'offre commerciale à l'échelle de l'Arc Comtat Ventoux.

Le centre historique a fait l'objet d'aménagements, et notamment en terme de stationnement, ce qui permet de maintenir un tissu commercial traditionnel de qualité.

L'histoire du développement industriel, avec l'arrivée du chemin de fer, a laissé en héritage dans le tissu urbain des bâtiments industriels, et notamment à proximité immédiate du centre. Majoritairement situés le long de la RD 950, ces bâtiments sont actuellement occupés et marquent fortement le paysage d'entrée de ville. De plus, un secteur d'activités, situé en cœur de ville, a été identifié et présente une réelle perte de vitalité.

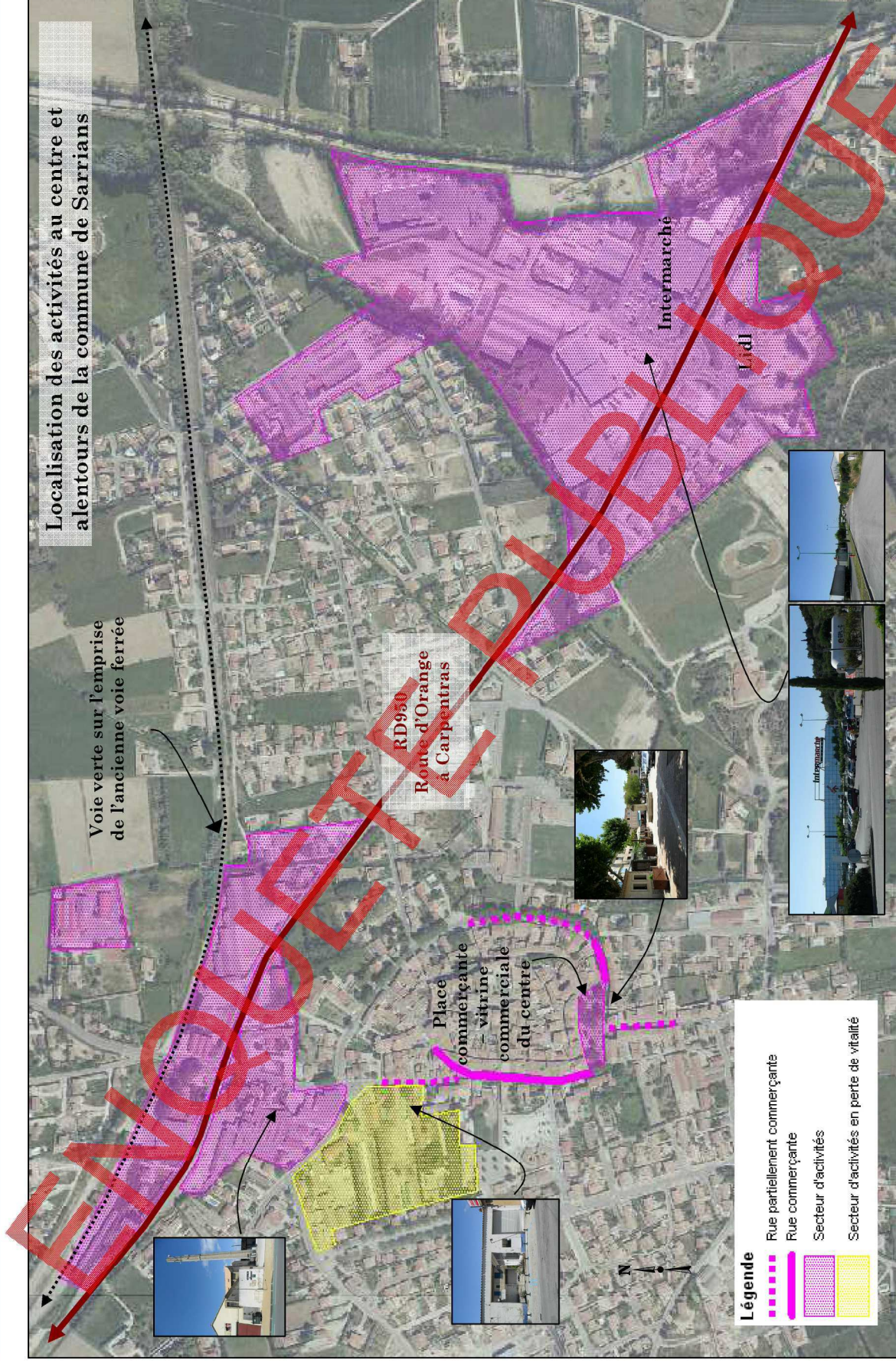
#### Localisation de la ZA « Sainte Croix » de Sarrrians







Titre 1 – Bilan de l'existant, analyse des besoins





**b) Le bassin commercial de Carpentras**

Source : *Schema de developpement commercial du Vaucluse, 2004*

Une expertise in situ sur l'offre marchande a été réalisée sur les principaux pôles du département. L'étude a été menée sur les pôles d'attraction majeurs de périphérie et de centre-ville pour les agglomérations suivantes : Avignon, Orange, Carpentras, Cavaillon, Vaison-la-Romaine, Pertuis, l'Isle-sur-la-Sorgue, Bollène, Apt et Valréas. La commune de Sarrrians appartient au bassin commercial de Carpentras. Les données suivantes sont issues d'une enquête réalisée auprès des ménages du bassin, en 2004.

✂ **Caractéristiques du bassin de Carpentras**

Le bassin commercial de Carpentras est le plus vaste du département de Vaucluse, en considérant le bassin d'Avignon dans sa dimension resserrée.

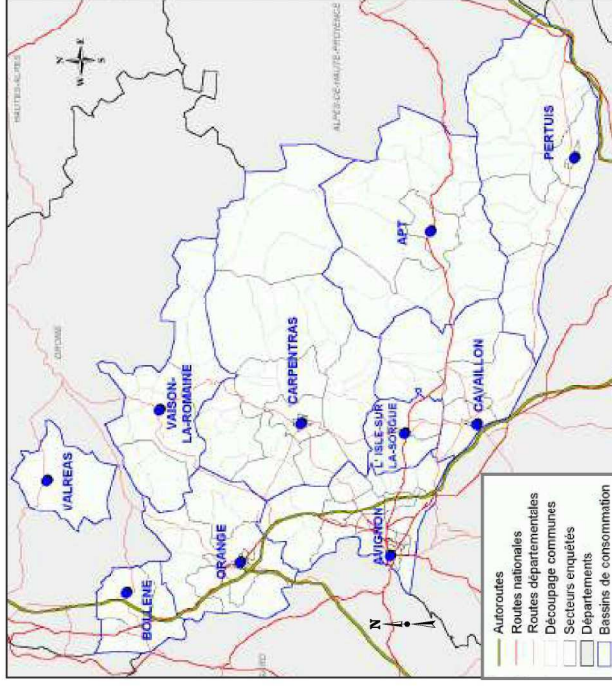
La population du bassin compte un peu plus de 95 000 habitants en 2007 et reste marquée par une hausse de 13.7% entre 1999 et 2007.

L'analyse des comportements d'achat montre que la zone de chalandise des commerces du bassin est cependant plus restreinte. Elle représente 60 000 habitants.

La population du bassin dispose d'un potentiel de consommation de 383 millions d'euros, alors que le commerce génère un chiffre d'affaires estimé à 254 millions d'euros. Ces chiffres laissent apparaître des phénomènes d'évasion importants pour ce bassin. Le bassin de Carpentras compte 4 pôles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions d'euros : Carpentras (177 M€), Pernes-les-Fontaines (26 M€), Sarrrians (19 M€) et Monteux (10 M€).

✂ **Caractéristiques de l'offre**

L'offre commerciale du bassin de Carpentras est dominée par la prédominance du commerce traditionnel dans le chiffre d'affaires du bassin. Cet élément s'inscrit à l'inverse du comportement général observé dans le département. Cet élément s'explique par le caractère avant tout villageois de ce bassin de vie et par la volonté de plusieurs communes d'encourager le développement du commerce traditionnel sur leur territoire.



**Population en 2007 : 95 356 habitants**

- **Population de la zone de chalandise (1999) : 60 000 habitants**
- **Chiffres d'affaires du bassin en 2003 : 254 millions d'euros**
- **Apport du tourisme en 2003 : 9%**



Cependant, la forte part représentée par les hypermarchés, les supermarchés et les hard discounters reste le signe que les demandes des consommateurs sont captées par ces grandes surfaces périphériques des noyaux urbains.

L'équilibre commerce traditionnel / hypermarchés (33% / 28%) ne s'inscrit pas dans la logique du département (24% / 34%). Ce ratio devient largement prédominant, au détriment du commerce traditionnel, lorsque les supermarchés et l'offre des hard discounters sont ajoutés à celle des hypermarchés. La part des grandes surfaces spécialisées (8%) est nettement moindre par rapport à la moyenne de Vaucluse (18%).

Les caractéristiques spatiales de l'offre commerciale sont les suivantes : centre ville dynamique avec une offre diversifiée en terme de urbain favorable à l'activité commerciale, des pôles périphériques (Pernes, Sarrrians, Monteux) réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros, essentiellement en alimentaire.

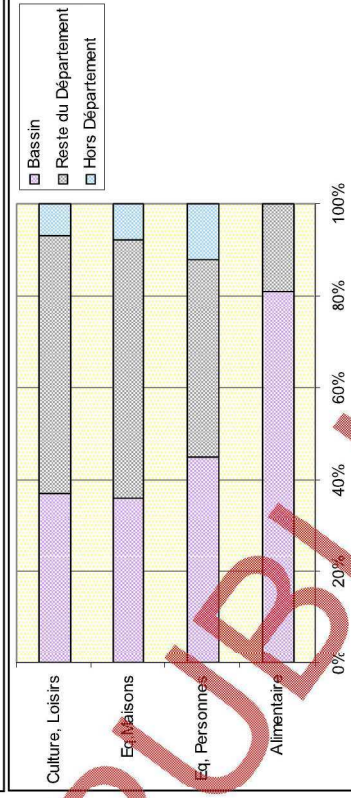
### ✿ Les comportements d'achat

Les comportements d'achat des ménages du bassin de Carpentras sont marqués par une forte évasion (30%, dont la majorité correspond à des dépenses extra-départementales). Les dépenses des ménages s'orientent en premier lieu vers les enseignes du bassin commercial afin de couvrir les différents besoins alimentaires. Les besoins plus spécifiques comme l'équipement de la personne ou la culture et les loisirs sont plus attirés par une consommation hors bassin commercial (50% chacun). L'équipement de la maison est marqué par une forte consommation hors du bassin (66%). Cette consommation est essentiellement dirigée hors du département, vers les pôles commerciaux aixois ou de la région aixoise (zone commerciale de Plan-de-Campagne...)

Ce sont donc 63.5 millions d'euros de dépenses commercialisables qui sont consommés à l'extérieur du bassin. L'agglomération avignonnaise reste la première destination d'évasion puisqu'elle capte environ 28% de cette évasion (18 millions d'euros). Le bassin commercial d'Aix-Marseille capte une part importante de cette évasion (22%, représentant 14M€). Le bassin de Cavaillon (9%, soit 6 M€) et les autres formes d'évasions (vente par correspondance, ...) complètent cette évasion commerciale.

Chiffre d'affaires par forme de vente			
Formes de vente	Bassin	Vaucluse	
Commerce traditionnel	33%	24%	
Hypermarchés	28%	34%	
Supermarchés/Hard Discount	28%	17%	
Grandes surfaces spécialisées	8%	18%	
Commerce non sédentaire	4%	3%	
Autres	2%	4%	
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

### Comportements d'achat



### Synthèse :

- Une offre qui fixe une partie des achats sur place ;
- Un rayonnement limité au bassin d'emploi par l'attraction d'Avignon et des centres aixois et marseillais ;
- Un espace marchand périphérique déstructuré.





c) Le tissu associatif de Sarrians

Tissu associatif		
<b>Associations Caritatives</b>		<b>5</b>
Amicale des donneurs de sang		1
Sarrians Roumanie		1
Epilepsie France		1
Faire Face		1
Pas à pas Vaucluse		1
<b>Associations culturelles</b>		<b>20</b>
Afcas		1
Amicale Laïque		1
Foyer des 4 saisons		1
Les aînés ruraux		1
Les amis de la BCD		1
Les amis des Sablons		1
AVSF Provence		1
Ferme de l'Oiselet		1
Les gourmets du Ventoux		1
Sarrians Idées		1
Syndicat d'initiatives		1
Comité de Jumelages		1
Sarrians Musique		1
Union Musicale Sarrianaise		1
Sèche à l'encre		1
Li Boufo Lesco		1
Li Dindouleto		1
Compagnie des Etoiles		1
Africa Danse		1
Saltimban'k		1

Associations sportives	21
Comète sportive	1
Les vieux crampons	1
ASKR Karaté	1
Judo Club	1
Alpine Ventoux Club	1
Dream Team	1
Moto Club	1
Stock car des Lavandes	1
Team Sarrianaï	1
FB Sport auto	1
ASEP	1
Amicale des Pêcheurs	1
Pêche et compétitions	1
La diane sarrianaïse	1
La boule cassée	1
la Boule Sarrianaïse	1
ASAPE	1
Tennis Club	1
BMX Bi-Cross Club	1
La roue d'Or	1
Vélo Sport	1

Associations diverses	12
Comité paroissial	1
ADAES	1
Sarrians a du talent	1
Les Bout'Chou	1
Amicale des Sapeurs Pompiers	1
CATM/PG	1
Sarrians Environnement	1
CCJA/SCJA	1
Amicale de la maison de retraite	1
Terra Happée	1
Crèche Grenadine	1
L'abricotier	1
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>

(Source : Mairie 2011)

La commune de Sarrians bénéficie d'un tissu associatif dynamique, dont l'action a aussi bien des effets au niveau local et à des échelles plus importantes (département, national, voir européen).

L'ensemble de ces associations et la diversité de leurs objets permettent aux habitants de la commune de disposer d'un champ d'activités important et de s'investir pleinement dans la vie de la commune.



### I.3.4 – LA FONCTION TOURISTIQUE

Implantée au cœur des plaines du Comtat Venaissin, la commune de Sarrians est marquée par la qualité de son cadre paysager (l'horizon de la commune est marqué par les Cévennes, le Mont Ventoux et les Dentelles de Montmirail) et son caractère singulier, reflet de la Provence, attire une population touristique désireuse de découvrir les multiples facettes du territoire communal.

En outre, comme nous l'avons mentionné, la commune attire une population oenophile importante. En effet, une part importante du patrimoine communal repose sur la présence de nombreuses exploitations viticoles et sur la proximité de Sarrians avec la route des Vins.

Le Comité Départemental du Tourisme (CDT) a divisé le département en plusieurs destinations touristiques. La commune appartient à la destination touristique « Mont-Ventoux – Comtat Venaissin – Pays de Sault ». Cette destination représente la troisième destination d'accueil marchand de Vaucluse, avec 21% du total de lits.

En 2009, 642 000 de touristes ont fréquenté cette destination, effectuant 3.1 millions de nuitées. La durée moyenne du séjour est de 4.9 jours, effectuée par une clientèle essentiellement familiale (3.5 personnes en moyenne). La dépense moyenne par jour et par personne est plus faible que celle constatée dans l'ensemble du département : 30€, contre 43.8€ pour l'ensemble du département. La dépense moyenne par séjour est quant à elle fortement inférieure à la moyenne départementale : 399€, contre 569.3 € en moyenne dans le Vaucluse. Néanmoins, ces dépenses moyennes par séjour sont génératrices de retombées économiques importantes pour l'ensemble de cette destination.

La commune Sarrians bénéficie du cadre paysager offert par le Mont Ventoux et les Dentelles de Montmirail. La proximité d'agglomérations plus importantes et touristiques, comme Avignon, Orange et dans une moindre mesure Carpentras. La route touristique des vins participe également à faire connaître la commune de Sarrians.

La proximité de ces centres contribue à développer la fonction touristique de la commune en attirant une population croissante attirée par un tourisme de détente et de loisirs.

#### Le village laisse à découvrir :

- Les restes de remparts,
- L'Eglise St Pierre et Paul
- Le Château de Tourreau
- Le Château Brunelly
- Milord
- Le Château de Verclos
- Plusieurs chapelles rurales...

Loisirs : tennis, chasse, randonnées pédestres, bicross, VTT (structuration de la « voie Venaissia » reliant Jonquières à Velleron), jeux de boules...